



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

Le vingt-sept mars deux mille dix-huit, à vingt heures trente-quatre minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes Pontchâteau/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 21 mars 2018

Nombre de membres :	En exercice	29
	Convoqués	29
	Présents	25
	Procurations	3
	Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Paul LONGATTE – Mme Sylvie MORAND – M. Stéphane POILVE
Mme Claudie MAHE – M. Armel MOYON – Mme Muriel MAHE – M. Sébastien SOURGET – Mme Margareth ABOT
M. Christian BURLLOT – M. Jean-Philippe LEVESQUE – M. Philippe ROUAUD – Mme Annie PRIOUX-TERRIENNE
Mme Valérie ROSE – Mme Roselyne DAUFFY – M. Gabriel DUVAL – M. Marc FOUCAULT – Mme Tiphaine TEHERY
Mme Vanessa LEBEAU – Mme Angélique BLANCHARD – M. Arnaud GUIHENEUF – M. Denis RIMBERT – Mme Marie-Christine BRIAND – Mme Annaïg GICQUEL – Mme Jacqueline LEROUX-GUILLE

Excusés :

M. Mikaël COUTURIER (procuration à M. Paul LONGATTE)
M. Michel MENARD (procuration à Mme Marie-Christine BRIAND)
M. Bernard CLOUET (procuration à M. Denis RIMBERT)

Absente :

Mme Vinciane SEKHRI

Secrétaire de séance :

M. Arnaud GUIHENEUF

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2018.
- Information sur les décisions prises par Mme le Maire.

- Points soumis au vote :

RESSOURCES HUMAINES

- 2018-016 Convention de mise à disposition d'un agent de la police municipale de la Commune de Missillac au bénéfice de la Commune de Pont-Château
- 2018-017 Mise à jour du tableau des effectifs
- 2018-018 Création d'un poste de contractuel au service des ressources humaines

URBANISME

- 2018-019 Echange des parcelles (AH n°285p /AH n°415p), situées rue Maurice Sambron
- 2018-020 Achat de la parcelle cadastrée AH 245 située Place du Marché

VOIRIE-BATIMENTS-SECURITE

- 2018-021 Etablissement d'une convention entre la Commune de Pont-Château et la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St Gildas-des-Bois pour l'utilisation du gymnase Jean Galfione et d'un état descriptif de division en volume de la salle Roland Loquet

VIE SCOLAIRE - ENFANCE

- 2018-022 Tarifs pour les activités relevant du Pôle Vie scolaire, enfance : restauration scolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Accueil Péri-Scolaire
- 2018-023 Modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

SPORTS

- 2018-024 Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St Gildas-des-Bois pour la mise en place d'un parcours permanent d'orientation à Coët Rozic

FINANCES

- 2018-025 Adhésion de la Commune de Pont-Château à la Maison de l'Europe à Nantes
- 2018-026 Demande de subvention au Conseil Régional pour la salle multifonctions Quéral
- 2018-027 Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la construction de la Maison des Jeunes
- 2018-028 Approbation du Compte de Gestion 2017 / Budget annexe Assainissement
- 2017-029 Compte Administratif 2017 / Budget annexe Assainissement
- 2018-030 Affectation du résultat de fonctionnement 2017 / Budget annexe Assainissement
- 2018-031 Budget Primitif 2018 / Budget annexe Assainissement
- 2018-032 Approbation du Compte de Gestion 2017 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
- 2018-033 Compte Administratif 2017 / Budget annexe Lotissement communal «La Chasselandière »
- 2018-034 Affectation du résultat de fonctionnement 2017 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
- 2018-035 Budget Primitif 2018 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »

- 2018-036 Approbation du Compte de Gestion 2017 / Budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers »
 - 2018-037 Compte Administratif 2017 / Budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers »
 - 2018-038 Budget Primitif 2018 / Budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers »
 - 2018-039 Approbation du Compte de Gestion 2017 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'Argent »
 - 2018-040 Compte Administratif 2017 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'Argent »
 - 2018-041 Affectation du résultat de fonctionnement 2017 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'Argent »
 - 2018-042 Budget Primitif 2018 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'Argent »
 - 2018-043 Approbation Compte de Gestion 2017 / Budget Principal
 - 2018-044 Compte Administratif 2017 / Budget Principal
 - 2018-045 Affectation du résultat de fonctionnement 2017 / Budget Principal
 - 2018-046 Vote des taux d'imposition 2018 : taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti)
 - 2018-047 Budget Primitif 2018 / Budget Principal
 - 2018-048 Clôture d'autorisations de programme
-

▪ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Danielle CORNET : *Propose de désigner Monsieur Arnaud GUIHENEUF pour assurer ces fonctions.*

Arnaud GUIHENEUF : *Procède à l'appel.*

Danielle CORNET : *« Mesdames, Messieurs, Chers collègues, Vendredi dernier, notre Pays a de nouveau été confronté à la barbarie la plus aveugle et la plus abjecte. Toutes nos pensées vont aux familles meurtries et aux proches des victimes : Jean Mazières, 61 ans, Christian Medvès, 50 ans, Hervé Sosna, 65 ans, Arnaud Beltrame, 44 ans.*

Nous souhaitons aussi rendre ce soir un hommage particulier aux forces de l'ordre qui chaque jour nous protègent.

L'acte héroïque du lieutenant-colonel Beltrame nous rappelle la valeur de l'engagement des gendarmes et des policiers.

Demain, un hommage national sera rendu aux victimes. Les drapeaux seront mis en berne.

Notre Nation doit rester soudée face à cette violence ignoble. La cohésion nationale est notre meilleure réponse face à l'obscurantisme, d'où qu'il vienne.

Nous allons respecter une minute de silence.

Je vous remercie ».

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2018**

Aucune observation.

→ Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2018 est approuvé par 22 voix pour et 6 abstentions (Michel MENARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE).

- **Information sur les décisions prises par Madame le Maire**

Aucune décision prise entre le 20 février 2018 et le 27 mars 2018.

- **Points soumis au vote :**

RESSOURCES HUMAINES

DÉLIBÉRATION N°2018-016 - Convention de mise à disposition d'un agent de la police municipale de la commune de Missillac au bénéfice de la commune de Pont-Château

Danielle CORNET, Maire : Présente le projet de délibération.

Conformément à l'article L.512-1 du Code de la sécurité intérieure modifié par la loi 2017-258 du 28 février 2017, des communes peuvent avoir un ou plusieurs agents(s) de police municipale en commun, compétent(s) sur le territoire de chacune d'entre elles. Chaque agent de police municipale est de plein droit mis à disposition des autres communes par la commune qui l'emploie dans des conditions prévues par une convention qui précise les modalités d'organisation et de financement de la mise en commun des agents et de leurs équipements.

Conformément à l'article R512-1 du Code de la sécurité intérieure qui dispose que cette convention précise les conditions de mise à disposition des fonctionnaires intéressés, et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leur condition d'emploi, les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités.

Pour répondre au besoin croissant de sécurité, de sureté, de salubrité et de tranquillité publique, la commune de Missillac propose de mettre à la disposition de la commune de Pont-Château un agent de la police municipale, à recruter.

Conformément à l'article R. 512-3 du Code de la sécurité intérieure, qui dispose par ailleurs que la mise à disposition de chaque fonctionnaire est prononcée et, le cas échéant renouvelée, par arrêté de l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination après avis de la Commission Administrative Paritaire. La mise à disposition de l'agent est prononcée pour un an, du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019. Elle ne peut excéder 3 ans, et est renouvelable par périodes n'excédant pas 3 ans au total.

Madame le Maire propose à l'assemblée la mise en place d'une convention de mise à disposition d'un agent de la police municipale de Missillac au service de la police municipale de Pont-Château.

L'agent sera mis à disposition de la commune de Pont-Château les lundi, mercredi et samedi. Il pourra toutefois être sollicité « à titre très exceptionnel » pour une intervention hors périodes citées ci-dessus.

Au total, l'agent serait mis à disposition sur la base de 14 heures hebdomadaires, soit 40% de son temps de travail.

Vu le décret n°2007-1283 du 28 août 2007 relatif à la mise en commun des agents de police et leurs équipements,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à dispositions applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la loi 2017-258 du 28 février 2017, assouplissant les conditions de mutualisation entre plusieurs communes limitrophes, des services de police municipale

Danielle CORNET : Indique que le projet de délibération soumis au vote des élus peut leur donner l'occasion de démontrer par l'exemple la capacité des communes à travailler ensemble et à coopérer en vue de mutualiser leurs ressources. Note que la présente convention permet de franchir une étape importante ; au-delà de la mutualisation qui existait précédemment entre les deux communes lors de manifestations exceptionnelles, comme celle du feu d'artifice du 13 juillet par exemple. Estime qu'il s'agit d'une proposition « gagnant / gagnant » pour les deux communes qui vont pouvoir de cette manière accentuer la présence de la police municipale sur le terrain, et répondre ainsi aux attentes des usagers. Ajoute que si, à terme, le dispositif démontre sa pertinence, il pourrait être envisagé de mutualiser intégralement les deux polices municipales.

Denis RIMBERT : Remarque qu'il est indiqué dans le projet de délibération que les besoins en termes de sécurité, de sûreté, de salubrité et de tranquillité publique sont croissants. Rappelle que la commune a fait le choix budgétaire de se doter de systèmes de vidéosurveillance. Demande si des données chiffrées justifiant ce constat, existent.

Danielle CORNET : Indique que les faits évoqués en début de séance constituent, davantage que les chiffres, une réponse à l'interrogation soulevée par M. RIMBERT. Souligne le contexte sécuritaire particulier auquel sont confrontés les élus depuis plusieurs années. Estime qu'il est important d'accompagner les citoyens grâce à une présence accrue sur l'espace public, qui permet davantage de réactivité. Ajoute que pour tout événement particulier, il convient de prendre des dispositions pour rassurer la population, prévenir des événements et déclencher des dispositifs si cela s'avère nécessaire.

Explique qu'il est compliqué pour les communes de recruter un équivalent temps plein, et que le type de convention présenté est bénéfique pour les deux communes.

Rappelle que la croissance de la commune ainsi que son développement imposent un renforcement de la police municipale. Ajoute qu'il convient par exemple d'être présent à la sortie des cinq écoles, notamment pour s'assurer du respect des règles de stationnement et gérer la circulation.

Conclut ses propos en indiquant qu'au vu du contexte particulier et de l'évolution de la commune, il était nécessaire de repenser les moyens mis en place au titre de la police municipale et de les faire évoluer.

DELIBÉRÉ

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 abstentions (Michel MENARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent du service de la police municipale de Missillac au service de police municipale de Pont-Château, conclue avec la commune de Missillac, et tout document s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION N°2018-017 - Mise à jour du tableau des effectifs

Danielle CORNET, Maire : Présente le projet de délibération.

Afin de prendre en compte les avancements de grade au titre de l'année 2018, il est proposé de créer les postes suivants à compter du 1^{er} avril 2018 :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 22/35ème (Carré d'Argent)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (service espaces verts)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (service Entretien/Restauration scolaire)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à 23,5/35^{ème} (service Entretien/Restauration scolaire)
- 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (service espaces verts)
- 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps complet (école maternelle Charles Perrault)
- 1 poste d'adjoint animation principal 1^{ère} classe à temps complet (service enfance)
- 3 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet (centre technique municipal, services finances et projets)

Danielle CORNET : Explique que la mise à jour proposée permet de prendre en compte des avancements de grade. Rappelle que chaque année, la collectivité établit la liste des agents remplissant les conditions pour avancer au grade supérieur en y mentionnant les règles de quotas éventuels. Elle détermine ensuite des critères afin d'arbitrer chaque situation.

Présente les critères définis à ce jour :

- Nomination des agents ayant obtenu un examen professionnel.
- Nomination des agents partant en retraite l'année suivante.
- Pas de nomination des agents déjà promus l'année précédente.
- Pas de nomination des agents bloquant la situation d'autres agents (problématique des quotas).

Ajoute que la Commune détermine ainsi en fonction de ces critères, les agents proposés à l'avancement de grade dans un cadre budgétaire cohérent par rapport à ce qui se pratiquait les années précédentes, soit un surcoût d'environ 10 000 €.

Indique qu'au titre de cette année, 22 agents sont « promouvables » :

- 0 en catégorie A.
- 2 en catégorie B.
- 20 en catégorie C.

Sur ces 22 agents, propose d'en promouvoir 11 à compter du 1^{er} avril 2018. Explique que la décision a déjà été entérinée lors du Conseil municipal de fin d'année 2017 pour un douzième agent, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier (cet agent faisant valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet prochain).

Indique que l'impact budgétaire de cette décision est d'environ 11 500 € au titre de l'année 2018.

Aucune observation

DELIBÉRÉ

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 abstentions (Michel MENARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > De modifier le tableau des effectifs, conformément aux propositions énoncées ci-dessus.
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION N°2018-018 - Création d'un poste de contractuel au service des ressources humaines

Danielle CORNET, Maire : Présente le projet de délibération.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités peuvent recruter un agent contractuel de droit public pour faire face à un besoin non permanent.

Au regard de la mise en place de la nouvelle organisation des services impliquant un surcroît de travail pour le service Ressources Humaines et des absences programmées de plusieurs agents titulaires (disponibilité, congé maternité), il est envisagé :

- de recruter un agent contractuel, relevant de la catégorie C de la filière administrative, à compter du 29 mars 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, sur un temps de travail de 35 heures hebdomadaires. Ce Contrat à Durée Déterminée pourra être prolongé dans la limite d'une durée totale d'un an.

La rémunération sera fixée en fonction du profil et de l'expérience professionnelle du candidat dans la limite de l'indice terminal du grade d'adjoint administratif principal 1ère classe territorial. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif au chapitre 012 : charges de personnel.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Aucune observation.

DELIBÉRÉ

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 abstentions (Michel MENARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > De recruter un agent contractuel, relevant de la catégorie C de la filière administrative, à compter du 29 mars 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, sur un temps de travail de 35 heures hebdomadaires, aux conditions exposées ci-dessus.
- > D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail s'y rapportant.
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION N°2018-019 - Echange des parcelles AH n°285p et AH n°415p, situées rue Maurice Sambron

Armel MOYON, Adjoint délégué à l'Environnement, l'espace rural, l'urbanisme, le patrimoine communal : Présente le projet de délibération.

Dans le cadre de l'aménagement d'un parking situé sur l'emprise de la parcelle AH 285 p, rue Maurice Sambron, la Commune de Pont-Château souhaite échanger une partie de ce terrain avec une partie de la parcelle attenante, AH 415 p.

Il s'agit d'échanger, sans soulte, 21 m² de la parcelle AH 285 p contre 18 m² de la parcelle AH 415 p.

Grâce à cet échange, l'accès à la parcelle AH 285p, et donc au futur parking, est augmenté de 7 mètres, soit 10 mètres au total.

Par ailleurs, il est précisé que l'accès à son garage par le propriétaire de la parcelle attenante, AH 416, est conservé.

La Commission conjointe Voirie, Bâtiments, Sécurité/Urbanisme, réunie le 14 mars 2018, a émis un avis favorable à cet échange.

Aucune observation.

DELIBÉRÉ

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver l'échange sans soulte de 21 m² de la parcelle AH 285 p contre 18 m² de la parcelle AH 415 p.
- > D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer les actes correspondant établis par Maître Xavier MERY, notaire à Pont-Château.
- > De prendre en charge les frais d'acte, de bornage et de documents d'arpentage.

DÉLIBÉRATION N°2018-020 - Achat de la parcelle cadastrée AH 245 située place du marché

Armel MOYON, Adjoint délégué à l'Environnement, l'espace rural, l'urbanisme, le patrimoine communal : Présente le projet de délibération.

Vu la délibération n°2018-006, du 20 février 2018, relative à l'acquisition par la commune de Pont-Château de la parcelle AH 244, située place du marché,

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot situé derrière la Cour des Trois Rois, la Commune de Pont-Château souhaite acquérir la parcelle cadastrée AH 245, d'une superficie de 293 m².

Le montant de l'acquisition de cette parcelle, desservie par une servitude de passage « à brouette », est fixé à 9 500 €, auquel s'ajouteront les frais d'acte et de bornage à la charge de la commune.

Cette acquisition ne rentre pas dans le cadre réglementaire de saisine obligatoire de la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

La Commission conjointe Voirie, Bâtiments, Sécurité/Urbanisme, réunie le 14 mars 2018, a émis un avis favorable à cette acquisition.

Aucune observation.

DELIBÉRÉ

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'acquérir la parcelle AH 245, d'une superficie de 293 m², au prix de 9 500 € net vendeur.
- > De prendre en charge les frais de passation de l'acte authentique.
- > D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer les actes correspondant établis par Maître Xavier MERY, notaire à Pont-Château.

DÉLIBÉRATION N°2018-021 - Etablissement d'une convention entre la Commune de Pont-Château et la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St Gildas-des-Bois pour l'utilisation du gymnase Jean Galfione et d'un état descriptif de division en volume de la salle Roland Loquet

Sébastien SOURGET, Adjoint délégué à la Voirie, bâtiments, sécurité : Présente le projet de délibération.

Dans le cadre de la construction d'un complexe sportif pour les besoins du collège Frida Kahlo, la Commune de Pont-Château a décidé de construire une salle annexe au gymnase. Cette salle présente une superficie de 439m², elle est équipée d'un local technique de 40m² et deux locaux de rangement de 20m² chacun.

La construction ayant été menée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / Saint-Gildas des Bois, il convient, suite à l'achèvement des travaux, de procéder à la division des volumes.

Le gymnase Jean Galfione est composé de trois parties : une grande salle, des parties communes (vestiaires, douches) et une petite salle multi-fonctions, la salle Roland Loquet. Une division en volume répartit la propriété entre la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St Gildas des Bois et la commune de Pont-Château.

Le volume appartenant à la Commune correspond à la salle Roland Loquet uniquement au droit des limites de la salle sur toute la hauteur (les coursives et le patio sont de la propriété de la Communauté de Communes).

La Communauté des Communes entretiendra l'ensemble des espaces extérieurs, assurera les prestations liées à l'entretien préventif et curatif des espaces et structures et procédera aux contrôles périodiques obligatoires (alarme, chaufferie gaz, extincteurs...). Dans ce cadre, une convention sera conclue entre la Communauté de Communes et la Commune de Pont-Château sur les modalités de prise en charge des dépenses courantes (20% ville / 80% Communauté de Communes).

Le prorata est établi sur la base des surfaces des différents espaces du gymnase.

Cette division a été présentée à la commission conjointe Voirie, Bâtiments, Sécurité/Urbanisme du 14 mars 2018 et sera soumise au vote du Conseil Communautaire du Pays de Pont-Château / St Gildas des Bois au mois d'avril prochain.

Par ailleurs, l'utilisation de l'espace Jean Galfione (grande salle) par des associations, dont le siège social est à Pont-Château, sera facturée 12 euros de l'heure suivant le planning validé par la Commune de Pont-Château.

L'utilisation des équipements sportifs extérieurs sera quant à elle facturée 6 euros de l'heure.

Enfin, pour l'utilisation de la grande salle par les associations, une convention tripartite sera établie entre l'association utilisatrice, la Commune et la Communauté de Communes. Y sera joint un règlement précisant les conditions d'utilisation des espaces.

Sébastien SOURGET : Explique que le gymnase Jean Galfione comporte trois parties :

- Une grande salle omnisports.
- La salle multifonctions Roland Loquet.
- Des espaces communs : hall, vestiaires, douches.

Indique qu'un état descriptif de division en volume a été établi par un géomètre :

- Le volume 1 est constitué de la grande salle et de l'ensemble des espaces communs, ainsi que des espaces verts attenants ; il est destiné à être cédé à la Communauté de communes.
- Le volume 2 est constitué de la salle multifonctions Roland Loquet, ainsi que d'un espace de stockage et du local CTA (centrale de traitement d'air) ; ce volume est destiné à revenir à la Commune de Pont-Château.

Ajoute que cette division en volume détermine une répartition 80 (Communauté de communes) / 20 (communes) pour la prise en charge des prestations d'entretien sur l'équipement. Note que cette répartition donnera lieu à l'établissement d'une convention entre les deux collectivités.

S'agissant de la grande salle du gymnase, explique qu'une convention tripartite est proposée entre la Communauté de communes, la Commune de Pont-Château et les associations utilisatrices. En effet, dès lors que son siège social est sur Pont-Château, une association peut occuper la grande salle du gymnase, sous réserve d'un accord préalable de la Commune de Pont-Château. Ajoute que cette occupation fait l'objet d'une facturation par la Communauté de Communes à la Commune à hauteur de 12 € de l'heure pour la grande salle et de 6 € de l'heure pour les équipements sportifs extérieurs. Informe les élus qu'au total, trois documents doivent donc être signés par Madame le Maire qui sollicite l'autorisation du Conseil municipal :

- L'état de division en volume.
- La convention répartissant les modalités de prise en charge pour les travaux d'entretien : 80 pour la Communauté de commune, 20 pour la Communes.
- Enfin, la convention tripartite Communauté de communes / Commune / association pour l'utilisation de la grande salle.

Denis RIMBERT : Souhaite savoir pourquoi la convention tripartite n'est pas annexée au projet de délibération. Demande si la commune envisage de refacturer les 12 et 6 euros aux associations Pont-Châtelines utilisatrices du complexe sportif.

Sébastien SOURGET : Explique que la Communauté de Communes appliquait déjà ces modalités de tarification à la salle multi-fonctions Quéral.

Danielle CORNET : Ajoute qu'il ne s'agit pas de faire évoluer le dispositif, mais de s'appuyer sur le même principe que celui des conventions déjà en place pour d'autres équipements. Explique qu'il n'est pas question de créer des précédents et que la refacturation aux associations n'est pas prévue.

Denis RIMBERT : Souhaite avoir des informations sur les problèmes de charpente sur le gymnase Jean Galfione.

Sébastien SOURGET : Explique que, suite à l'incident, des expertises techniques ont été engagées sur l'ensemble du bâtiment. Attend le résultat de ces études.

Danielle CORNET : Indique que la commune est concernée par la salle Roland Loquet. Précise que le cabinet SOCOTEC a été mandaté par la commune pour contrôler la structure de l'équipement. Ajoute que le rapport réalisé sera ensuite soumis à l'avis du SDIS, qui émettra ses préconisations. Note que la réouverture de la salle Roland Loquet est conditionnée par le résultat de cette expertise et les conclusions de la commission de sécurité.

Indique que la convention tripartite a été rédigée. Ajoute que ce document pourra être adressé aux membres de la commission conjointe voirie, bâtiments, sécurité / urbanisme avec le compte rendu de la réunion du 14 mars 2018.

DELIBÉRÉ

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De valider la proposition de division en volume de la salle Roland Loquet, annexée au projet de délibération.
- > D'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St Gildas des Bois, fixant les modalités techniques et financières d'utilisation du gymnase Jean-Galfione, et toutes pièces afférentes.
- > D'autoriser Madame le Maire à signer les conventions tripartites avec la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St Gildas des Bois et les associations utilisatrices du gymnase Jean Galfione, ainsi que toutes pièces afférentes.

VIE SCOLAIRE - ENFANCE

DÉLIBÉRATION N°2018-022 - Tarifs pour les activités relevant du pôle vie scolaire, enfance : restauration scolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, accueil peri-scolaire

Claudie MAHE, Adjointe déléguée à l'Enfance, jeunesse : Présente le projet de délibération.

Vu la délibération n°2017-018, en date du 14 mars 2017, fixant les tarifs des repas de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2017-2018,

Vu la délibération n°2017-019, en date du 14 mars 2017, fixant les tarifs des animations enfance - jeunesse prévues pour l'été 2017,

Vu la délibération n°2017-020, en date du 14 mars 2017, fixant les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et les tarifs de l'Accueil Péri-Scolaire applicables à compter du 1er septembre 2017,

Considérant que les tarifs de l'ensemble des services du Pôle Vie scolaire, enfance n'ont pas augmenté en 2017,

Considérant l'inflation du coût de la vie,

Vu l'avis favorable de la commission Enfance – Jeunesse réunie le 27 février 2018,

Aucune observation.

DELIBÉRÉ

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De faire évoluer les tarifs des repas de la restauration scolaire, des animations enfance – jeunesse, de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et de l'Accueil Péri-Scolaire, à hauteur de 1.2% et d'approuver ainsi les tarifs suivants annexés au projet de délibération :
 - Animations enfance – jeunesse de l'été 2018 ;
 - Repas de la restauration scolaire, applicables à compter du 3 septembre 2018;
 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement et de l'Accueil Péri-Scolaire, applicables à compter du 3 septembre 2018.

DÉLIBÉRATION N°2018-023 - Modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Claudie MAHE, Adjointe déléguée à l'Enfance, jeunesse : Présente le projet de délibération.

Vu la délibération n°2017-140, en date du 7 novembre 2017, modifiant le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans hébergement (ALSH),

Vu le décret n°2017-110, du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
Considérant que la commune de Pont-Château a souhaité, après concertation avec les différents acteurs de la communauté éducative, le retour d'une organisation de la semaine de 24 heures d'enseignements sur 4 jours, à compter de la rentrée 2018,

Considérant la validation des services de l'Inspection Académique pour l'organisation de la semaine scolaire en 8 demi-journées (soit 24 heures), à compter de la rentrée 2018,

Afin de s'adapter à cette nouvelle organisation, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur de l'ALSH, pour permettre l'accueil des enfants le mercredi (article II – 1) du règlement intérieur).

Par ailleurs, il est également proposé de modifier l'article II – 3), relatif aux formalités d'accueil et obligations des parents, afin d'offrir à ces derniers la possibilité d'annuler l'inscription de leur(s) enfant(s) 8 jours avant la date de l'inscription.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance – Jeunesse, en date du 27 février 2018,

Aucune observation

DELIBÉRÉ

➔ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver la modification des articles II-1) « Fonctionnement – Conditions générales » et II-3) « Fonctionnement – Formalités d'accueil et obligations des parents » du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), intervenant au 3 septembre 2018, ainsi que toute modification ultérieure dès lors qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), annexé au projet de délibération.

SPORTS

DÉLIBÉRATION N°2018-024 - Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St Gildas-des-Bois pour la mise en place d'un parcours permanent d'orientation à Coët-Roz

Philippe ROUAUD : Présente le projet de délibération.

La Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / Saint-Gildas-des-Bois développe une offre complémentaire à la randonnée en rendant notamment les sentiers plus accessibles aux plus jeunes et aux familles.

L'objectif est de donner une identité « sport - loisirs nature » au territoire et répondre ainsi aux attentes de la population résidente et de la clientèle touristique.

La course d'orientation, dont le principe est de se déplacer sur un terrain donné avec pour support une carte aux symboles adaptés et éventuellement une boussole, répond à cet objectif.

Il est demandé aux participants de trouver, lors de leurs déplacements, des points de contrôle. Ces points de contrôle sont des petites bornes de poinçonnage installées sur un site délimité sur la carte.

Pour faciliter la pratique de cette activité la Communauté de Communes a programmé la création de trois Parcours Permanents d'Orientation (PPO).

Le site de Coët-Roz, répond aux trois critères d'accueil d'un Parcours Permanent d'Orientations, à savoir la proximité des établissements scolaires et notamment des collèges, l'intérêt paysager et la présence d'un sentier de randonnée (circuit des Hérons). Il convient de noter que l'implantation du parcours a été élaborée en concertation avec les acteurs éducatifs et sportifs du territoire.

La fourniture de la cartographie et des balises ainsi que leur pose seront réalisées sur le site de Coët-Roz au mois de mars/avril 2018.

Afin d'assurer la pérennité du Parcours Permanent d'Orientation, il convient de définir les charges incombant à la commune de Pont-Château et celles relevant de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / Saint-Gildas-des-Bois. Il est donc proposé que la commune se charge de l'entretien courant du site et la Communauté de Communes de l'entretien des balises du Parcours Permanent d'Orientations.

Philippe ROUAUD : Note que 3 sites vont se doter d'un Parcours Permanent d'Orientation : St-Gildas-des-Bois, Guenrouët et Pont-Château. Précise que le site de St-Gildas-des-Bois est déjà opérationnel. Indique que ce projet a été présenté aux professeurs d'éducation physique. Précise que la carte permettant de pratiquer cette activité sera disponible à l'office de tourisme.

Danielle CORNET : Estime positif de valoriser le site. Se réjouit de la qualité du partenariat engagé, notamment avec les professeurs d'éducation civique et l'office de tourisme intercommunal pour mettre en place ce projet. Souligne l'important travail de suivi assuré par Monsieur Philippe ROUAUD et le remercie.

DELIBÉRÉ

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le projet d'installation et l'implantation du parcours permanent de course d'orientation sur le site de Coët-Roz.
- > D'autoriser la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / Saint-Gildas-des-Bois à effectuer les travaux nécessaires.
- > D'autoriser Madame le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la présente délibération.

FINANCES

DÉLIBÉRATION N°2018-025 - Adhésions de la commune de Pont-Château à la Maison de l'Europe à Nantes

Danielle CORNET, Maire : Présente le projet de délibération.

La « Maison de l'Europe » est une association loi 1901. Elle a pour objectif de fédérer et valoriser les initiatives de l'ensemble des acteurs de l'Europe à Nantes et en Loire-Atlantique. Elle propose des informations, des conseils, des formations et des ressources pour sensibiliser les citoyens aux grands enjeux européens.

Dans le détail, la Maison de l'Europe propose aux collectivités locales de les accompagner, sous différents angles :

- Accompagnement dans la mise en place d'un projet à dimension européenne.
- Animation d'une session d'information sur l'Union européenne, les fonds européens.
- Animation dans un établissement scolaire ou un espace jeune.
- Mise en relation avec le réseau et les partenaires de la Maison de l'Europe à Nantes.
- Fourniture de documents et matériel (expositions, jeux, décorations, etc...)
- Accès au portail d'information de la Maison de l'Europe.

Elle propose également la conclusion de conventions spécifiques pour des prestations telles que :

- Organisation de manifestations grand public.
- Organisation d'actions en direction des équipes pédagogiques.
- Veille thématique sur des appels à projets.
- Accompagnement à l'accueil d'une personne en service volontaire européen.

La commission Finances locales, en date du 13 mars 2018, a formulé un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Pont-Château à la Maison de l'Europe à Nantes.

Danielle CORNET : Explique que ce projet de délibération est né d'une démarche conjointe du comité de jumelage et de l'équipe municipale. Indique que l'objectif de l'accompagnement est notamment de sensibiliser les citoyens à l'Europe et à ses missions. Indique que les membres du comité de jumelage assisteront à un séminaire à la Maison de l'Europe dès le 11 avril 2018 afin d'engager le travail partenarial.

Annaïg GICQUEL : Demande si des réflexions sont déjà engagées pour envisager des actions concrètes, suite à l'adhésion de Pont-Château à la Maison de l'Europe.

Danielle CORNET : Explique avoir rencontré Madame Anne PLAUD, Présidente de la Maison de l'Europe à Nantes, et Mme Martine BURON afin de réfléchir sur les grandes orientations stratégiques et engager la démarche partenariale. Indique que plusieurs interrogations ont été soulevées : qu'est-ce qu'être un citoyen européen selon son âge, comment pérenniser le comité de jumelage et assurer sa transmission aux jeunes générations... Note que l'adhésion permettra de continuer à travailler sur ces différents thèmes.

DELIBÉRÉ

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> D'entériner cette adhésion, moyennant un coût de 750 € au titre de l'année 2018.

DÉLIBÉRATION N°2018-026 - Demande de subvention au Conseil Régional pour la salle multifonctions Quéral

Muriel MAHE, Adjointe déléguée aux Sports, associations sportives : Présente le projet de délibération.

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017-03, en date du 7 février 2017, autorisant Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) Ruralité, d'un montant de 122 500€, pour le projet de réalisation d'une salle multifonctions à Quéral,

Dans le cadre du contrat Territoire-Région 2020, signé le 17 juillet 2017 entre la Région des Pays de la Loire et la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / Saint-Gildas des Bois, la Commune de Pont-Château dispose d'une enveloppe destinée au financement de la construction de la salle multifonction située à Quéral.

La dépense, estimée dans le cadre du contrat à 509 586 €, offre la possibilité d'obtenir la somme de 137 472 € de subvention de la Région.

Il est donc proposé de solliciter la Région des Pays de la Loire pour l'obtention de cette subvention.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances Locales, réunie le 13 mars 2018,

Danielle CORNET : Explique que si la commune perçoit les différentes participations sollicitées, elle prendra en charge 40% du montant des dépenses de construction.

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire d'un montant de 137 472 € pour la construction de la salle multifonction située à Quéral.

DÉLIBÉRATION N°2018-027 - Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la construction de la Maison des Jeunes

Claudie MAHE, Adjointe déléguée à l'Enfance, jeunesse : Présente le projet de délibération.

Vu la délibération municipale n°2018-011, du 20 février 2018, autorisant Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Loire Atlantique, d'un montant de 39 880 €, pour la construction de la Maison des Jeunes,

La Commune s'est engagée dans le projet de construction d'une Maison des Jeunes afin de répondre aux besoins croissants d'accueil des enfants. Cet espace, principalement dédié au regroupement des activités périscolaires et d'accueil des adolescents, sera situé à proximité du complexe sportif et du groupe scolaire Quéral et du lycée professionnel « les Trois Rivières ». Il remplacera un local existant ne répondant plus aux exigences d'accueil des publics visés.

L'opération porte sur la construction d'une surface totale de 333 m², dont 187,5 m² consacrés à l'accueil périscolaire, contre 135 m² actuellement.

Le coût global est estimé à 533 217 € HT.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

	RECETTES	TAUX
Dotation de Soutien à l'Investissement Local	122 500€	23%
Conseil Départemental de Loire Atlantique	39 880€	7%
Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique	50 400€	9%
Commune de Pont-Château	320 437€	61%
Total	533 217€	100%

Réunie le 13 mars 2018, la commission Finances Locales a examiné ce dossier et émis un avis favorable.

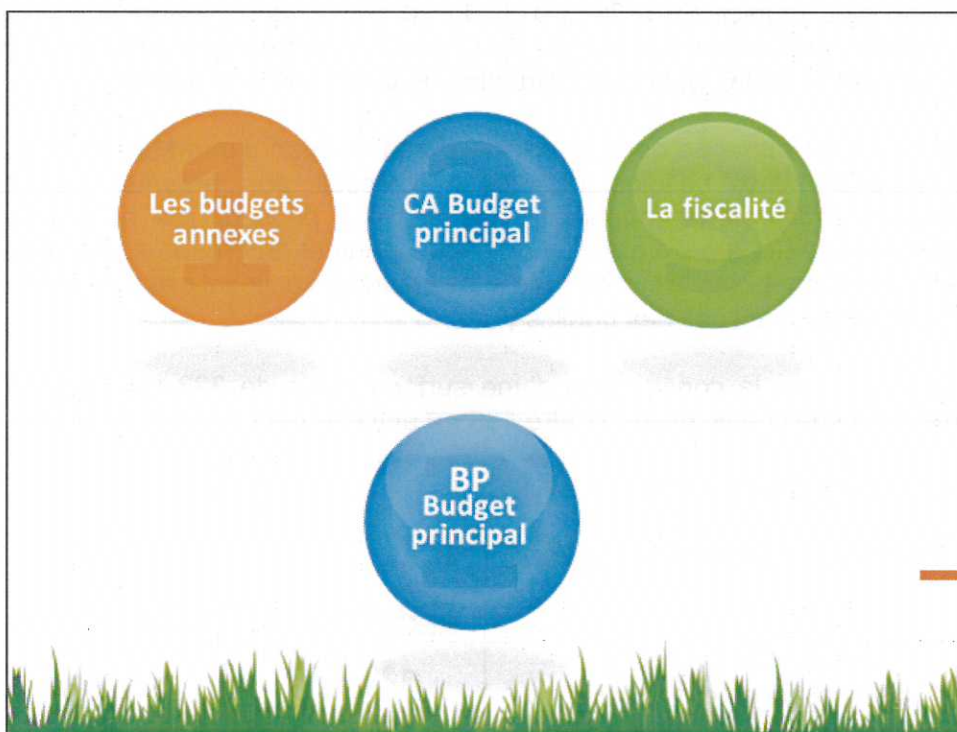
Claudie MAHE : Indique que les travaux de construction de la Maison de l'Enfance débuteront fin août / début septembre 2018. Ajoute que la perception d'une autre subvention est prévue, permettant une diminution du reste à charge pour la commune.


DELIBÉRÉ

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver la construction d'une Maison des Jeunes, située à proximité du complexe sportif et du groupe scolaire Quéral et du lycée professionnel « les Trois Rivières ».
- > D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018, d'un montant de 122 500 € pour la construction de la Maison des jeunes.
- > D'arrêter les modalités de financement de l'opération.

Stéphane POILVE, Adjoint délégué aux Finances Locales : Propose aux élus de présenter le budget 2018, puis de soumettre au vote des élus les comptes de gestion 2017, les comptes administratifs 2017, puis les affectations de résultat 2017, et enfin les budgets primitifs 2018. Ajoute que cette organisation permettra à Madame le Maire de sortir une seule fois de la salle au moment des votes des comptes administratifs.





Les budgets annexes

53

Budget assainissement

- **Compte Administratif 2017**
- **Compte de Gestion 2017**
- **Affectation du résultat 2017**
- **Etat de la dette au 1er janvier 2018**
- **Budget Primitif 2018**

54

Budget assainissement

- Compte Administratif 2017
- Compte de Gestion 2017
- Affectation du résultat 2017
- Etat de la dette au 1er janvier 2018
- Budget Primitif 2018

54

Budget assainissement : CA 2017

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
6137 - Revenues - Droits de passage	303.637,04	704 - Travaux - Droits de rejet E.U	96.012,60
61528 - Entretien et réparations	1.689.987,06	611 - Relevance Assainissement	435.778,84
618 - Divers	4.157,17		
6226 - Honoraires	3.605,83		
6287 - Remboursement de frais	20.670,20		
65111 - Intérêts des emprunts	95.672,95		
66112 - ICNE	-864,53		
6688 - Autres	200,00		
673 - Titres annulés (exercices antérieurs)	2.500,00		
6811 - Dotation aux amortissements	303.052,70	777 - Amortissement des subventions	103.575,22
TOTAL	431.027,93	TOTAL	635.366,66
<i>Résultat section de fonctionnement : 204.338,73</i>			

55

Stéphane PLOIVE : Indique que les recettes de fonctionnement sont moins élevées que prévues. Explique que cette diminution s'explique notamment par un report des travaux dans le temps.

Budget assainissement : CA 2017

Section de d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 - Solde exécution investiss. 2016 reporté	307 049,86	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	324 281,37
1641 - Emprunts en euros	145 135,59	1313 - Subventions du département	104 741,60
1687 - Autres dettes	5 645,70	2313 - Constructions	1 641,00
2030 - Frais d'étude	1 761,82	2315 - Extension / réhabilitation / branchements	1 432,02
2111 - Terrains nus	1 000,00	2762 - TVA collectée	66 605,31
2313 - Immo en cours - Constructions	32 544,42	281311 - Bâtiments d'exploitation	52 409,37
2315 - Extension / réhabilitation / branchements	352 286,59	28138 - Réseaux d'assainissement	11 942,47
139111 - Amortiss. subventions - Agence Eau	34 374,48	281532 - Réseaux d'assainissement	232 183,17
139118 - Amortissements subventions - Autres	3 769,40	281562 - Services d'assainissement	6 517,75
139113 - Amortiss. subventions - Départements	66 431,34	2031 - Frais d'étude	130,00
2762 - TVA	63 696,33	2313 - Constructions	5 185,40
		2315 - Installations techniques	59 380,93
TOTAL	1 012 695,53	TOTAL	865 450,33
Résultat section d'investissement :-147 245,20			
Résultat global :57 093,53			

Stéphane POILVE : Explique qu'à partir de 2019, le Département ne versa plus de subventions pour l'assainissement.

Budget assainissement : compte de gestion 2017

04408
TRIBE PONTCHATEAU



21-1
Exercice 2017

25600 - ASST PONTCHATEAU

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 431 732,80	704 483,00	2 136 215,80
Taxes de services fiscaux (b)	805 450,33	895 300,00	1 900 850,00
Reductions de taxes (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	805 450,33	895 300,00	1 900 850,00
DEPENSES			
Assoulements budgétaires totales (e)	1 431 732,80	704 483,00	2 136 215,80
Mandatés fiscaux (f)	707 227,40	440 405,35	1 153 732,74
Assoulements de mandats (g)	5 981,82	15 407,32	17 040,14
Depenses nettes (h = f - g)	705 045,97	425 027,93	1 130 073,90
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	100 404,36	204 308,73	304 713,09
(h - d) Déficit			

57

Budget assainissement : compte de gestion 2017



04-208
TRIC PONTCHATRAU

Site II-2
Exercice 2017

25600 - ASST PONTCHATRAU

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissements					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST PONTCHATRAU					
Investissements	-307 640,00	0,00	130 804,00	0,00	-147 245,20
Fonctionnement	324 281,37	324 281,37	204 338,73	0,00	204 338,73
Zéro-Trois	17 231,51	324 281,37	304 143,30	0,00	37 003,53
TOTAL III	17 231,51	324 281,37	304 143,30	0,00	37 003,53
TOTAL I + II + III	17 231,51	324 281,37	304 143,30	0,00	37 003,53

58

Stéphane POILVE : Précise que le document présenté est la copie de celui transmis par la Trésorerie. Note que les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs.

Budget assainissement

Affectation des résultats 2017

- Résultat de fonctionnement 2017 = 204 338,73€
- Proposition d'affectation du résultat :
 - en section de fonctionnement : 0.00 €
 - en section d'investissement : 204 338,73€ à l'article 1068

59

Budget assainissement : état de la dette

• Dette en capital au 1er janvier 2018	:	2 494 122 €
• Échéances année 2018	:	225 315 €
• Avances en capital au 1er janvier 2018	:	5 646 €
• Échéances année 2018	:	5 646 €

60

Budget assainissement : Budget Primitif 2018

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
023 - Virement à section d'investissement	256 775,00	704 - Travaux - Droits de rejet Eaux Usées	175 000,00
6137 - Redevances - Droits de passage	360,00	70611 - Redevance assainissement collectif	445 000,00
61520 - Entretien et réparations	2 000,00		
618 - Divers	5 000,00		
6267 - Remboursement de frais	22 000,00		
6541 - Créances admises en non valeur	5 000,00		
66111 - Intérêts des emprunts	100 000,00		
661121 - ICNE Année N	13 790,00		
661122 - ICNE Année N-1	-14 602,00		
6688 - Autres charges financières	1 000,00		
673 - Annulation titres sur exercice antérieur	5 000,00		
681f - Dotation aux amortissements	345 069,00	777 - Amortissement des subventions	121 382,00
TOTAL	741 382,00	TOTAL	741 382,00

Budget assainissement : Budget Primitif 2018

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 - Déficit d'investissement reporté	147 245,20	021 - Virement de la section de fonctionnement	256 775,00
1641 - Emprunts en euro	150 000,00	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	204 338,73
1687 - Autres dettes	5 650,00	1641 - Emprunts en euro	408 334,47
2031 - Frais d'étude	10 000,00	1328 - Autres	61 628,00
2111 - Terrains nus	2 000,00	2762 - TVA collectée	230 232,00
2313 - Constructions	20 000,00	2031 - Frais d'étude	1 667,00
2315 - Extensions / réhabilitations / branchements	1 050 000,00	2313 - Constructions	3 334,00
2762 - TVA	180 001,00	2315 - Extensions / réhabilitations / branchements	175 000,00
139111 - Subventions d'équipement	42 969,00	281311 - Constructions	94 416,00
139118 - Autres	4 339,00	28138 - Autres constructions	12 695,00
13913 - Départements	71 653,00	281532 - Réseaux d'assainissement	231 241,00
13915 - Groupements de collectivités	2 347,00	281562 - Matériel spécifique - Assainissement	6 518,00
13918 - Autres	74,00		
TOTAL	1 686 278,20	TOTAL	1 686 278,20

Budget assainissement : Budget Primitif 2018

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 - Déficit d'investissement reporté	147 245,20	021 - Virement de la section de fonctionnement	256 775,00
1641 - Emprunts en euro	150 000,00	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	204 338,73
1687 - Autres dettes	5 650,00	1641 - Emprunts en euro	408 334,47
2031 - Frais d'étude	10 000,00	1328 - Autres	61 628,00
2111 - Terrains nus	2 000,00	2762 - TVA collectée	230 232,00
2313 - Constructions	20 000,00	2031 - Frais d'étude	1 667,00
2315 - Extensions / réhabilitations / branchements	1 050 000,00	2313 - Constructions	3 334,00
2762 - TVA	180 001,00	2315 - Extensions / réhabilitations / branchements	175 000,00
139111 - Subventions d'équipement	42 969,00	281311 - Constructions	94 416,00
139118 - Autres	4 339,00	28138 - Autres constructions	12 695,00
13913 - Départements	71 653,00	281532 - Réseaux d'assainissement	231 241,00
13915 - Groupements de collectivités	2 347,00	281562 - Matériel spécifique - Assainissement	6 518,00
13918 - Autres	74,00		
TOTAL	1 686 278,20	TOTAL	1 686 278,20

Budget Chasselandière : CA 2017

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
66111 - Intérêts des emprunts et dettes	4 663,03	002 - Excédent de fonctionnement reporté	41 839,88
66112 - ICNE	-90,80		
609 - Frais de terrains en cours d'aménagement	4 572,23	796 - Transfert de charges financières	4 572,23
60315 - Variation stock de terrains à aménager	328 201,03	60316 - Variation stock de terrains à aménager	328 201,03
7133 - Variation en-cours de production de biens	125 656,42	7133 - Variation en-cours de production de biens	130 229,69
TOTAL	463 001,91	TOTAL	504 841,79

Résultat section de fonctionnement : 41 839,88

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 - Déficit d'investissement reporté	41 737,22		
1641 - Emprunts	30 353,53	16074 - Avance budget principal	35 000,00
315 - Terrains à aménager	328 201,03	315 - Terrains à aménager	328 201,03
3355 - Travaux	13 235,67	3355 - Travaux	13 235,67
33566 - En-cours production biens - Frais financ.	116 982,98	33566 - Frais financiers	112 420,75
TOTAL	530 520,43	TOTAL	488 857,45

Résultat section d'investissement : -41 662,98

Résultat global : 176,90

64

Budget Chasselandière : compte de gestion 2017

044108
TREC PONTCHATRAU



II-1
Exercice 2017

26600 - LOT LA CHASSELANDIERE PONTCHAT RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES:			
Prévisions budgétaires totales (a)	545 532,22	510 850,88	1 056 383,10
Titres de recettes annu (b)	488 897,45	403 001,01	891 898,46
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes autres (d = b - c)	488 897,45	403 001,01	891 898,46
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	545 532,22	510 850,88	1 056 383,10
Mandats émis (f)	488 783,21	403 383,17	892 166,38
Annulations de mandats (g)	0,00	383,28	383,28
Depenses autres (h = f - g)	488 783,21	403 001,01	891 784,22
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
id - h - Recettes	74,24	0,00	74,24
ih - d - Déficit		0,00	

65

Budget Chasselandière : compte de gestion 2017



044102
TRIC. PONTCHATBAU

Etat U-2
Exercice 2017

28600 - LOT LA CHASSELANDIERE PONTCHAT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT LA CHASSELANDIERE PONTCHAT					
Investissement	-41 737,22	0,00	74,24	0,00	-41 032,98
Fonctionnement	41 839,88	0,00	0,00	0,00	41 839,88
Conte-Total	102,66	0,00	74,24	0,00	176,90
TOTAL II	102,66	0,00	74,24	0,00	176,90
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	102,66	0,00	74,24	0,00	176,90

66

Budget Chasselandière : affectation du résultat

Affectation des résultats 2017

- Résultat de fonctionnement 2017 = 41 839.88 €
- Proposition d'affectation du résultat :
 - en section de fonctionnement : 41 839.88 € à l'article 002
 - en section d'investissement : 0.00 €

67

Budget Chasselandière : dette

- Dette en capital au 1er janvier 2018 : 97 757 €
- Échéances année 2018 : 35 001 €

68

Budget Chasselandière : BP 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
023 - Virement section d'investissement	41 839,88	002 - Excédent de fonctionnement reporté	41 839,88
6045 - Etudes	15 000,00		
66111 - Intérêts des emprunts et dettes	3 560,00		
661221 - ICNE N	199,00		
661122 - ICNE N-1	-292,00		
608 - Frais de terrains en cours d'aménagement	3 467,00	796 - Transfert de charges financières	3 467,00
60315 - Variation stock de terrains à aménager	328 202,00	60315 - Variation stock de terrains à aménager	328 202,00
7133 - Variation en-cours de production de biens	130 230,00	7133 - Variation en-cours de production de biens	148 697,00
TOTAL	522 205,88	TOTAL	522 205,88

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 - Déficit d'investissement reporté	41 662,98	021 - Virement section de fonctionnement	41 839,88
1641 - Emprunts	31 460,00	168741 - Avance budget principal	49 740,10
316 - Terrains à aménager	328 202,00	316 - Terrains à aménager	328 202,00
3354 - Etudes et prestations de service	15 000,00		
3355 - Travaux	13 237,00	3355 - Travaux	13 237,00
33586 - En-cours production biens - Frais financ	120 460,00	33586 - En-cours production biens - Frais financ	116 993,00
TOTAL	550 011,98	TOTAL	550 011,98

Stéphane POILVE : Précise que l'étude mentionnée en dépenses de fonctionnement concerne la brigade mobile.

Budget Les Rosiers

- **Compte administratif 2017**
- **Compte de Gestion 2017**
- **Etat de la dette au 1er janvier 2018**
- **Budget Primitif 2018**

70

Budget Les Rosiers : CA 2017

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
6016 - Acquisition	150 000,00	7015 - Vente de terrains	244 083,32
6045 - Etude	1 577,82		
6051 - Travaux	11 624,86		
658 - Correction centimes de TVA	0,27		
60315 - Variation stock de terrains aménagés	129 410,38	60315 - Variation stock de terrains à aménager	150 000,00
7133 - Variation en-cours production de biens	120 623,34	7133 - Variation en-cours production de biens	71 843,80
TOTAL	413 236,67	TOTAL	465 927,12
<i>Résultat section de fonctionnement : 52 690,45</i>			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
		001 - Excédent investissement reporté	21 358,88
315 - Terrains à aménager	150 000,00	315 - Terrains aménagés	129 410,38
3354 - Etudes et prestations de service	11 109,54	3354 - Etudes et prestations de services	19 116,32
3355 - Travaux	60 734,25	3355 - Travaux	101 507,02
TOTAL	221 843,80	TOTAL	271 382,60
<i>Résultat section d'investissement : 49 548,80</i>			
<i>Résultat global : 102 239,25</i>			

71

Stéphane POILVE : Indique que l'ensemble des terrains du lotissement communal « Les Rosiers » ont été vendus.

Budget Les Rosiers : compte de gestion 2017



044108
TRIC PONTCHATEAU

Et 1
Exercice 2017

28900 - LOT LES ROSIERS PONTCHATEAU RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	302 842,88	505 758,00	808 600,88
Titres de recettes émis (b)	250 033,72	485 027,12	735 060,84
Reductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes autres (d = b - c)	250 033,72	485 027,12	735 060,84
DÉPENSES			
Amortissements budgétaires totales (e)	302 842,88	505 758,00	808 600,88
Mandat émis (f)	221 841,80	413 230,87	635 072,67
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses autres (h = f - g)	221 841,80	413 230,87	635 072,67
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	28 192,02	52 000,45	80 192,47
(b - d) Déficit			

72

Budget Les Rosiers : compte de gestion 2017



044108
TRIC PONTCHATEAU

Et 2-2
Exercice 2017

28900 - LOT LES ROSIERS PONTCHATEAU RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT LES ROSIERS PONTCHATEAU					
Investissement	21 358,88	0,00	28 189,82	0,00	49 548,70
Fonctionnement	0,00	0,00	52 000,45	0,00	52 000,45
Donc-Total	21 358,88	0,00	80 189,27	0,00	101 549,15
TOTAL II	21 358,88	0,00	80 189,27	0,00	101 549,15
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	21 358,88	0,00	80 189,27	0,00	101 549,15

73

Budget Les Rosiers : BP 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
6046 - Etude	1 500,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	52 690,46
605- Travaux	51 000,00	7015 - Vente de terrains	38 833,00
6522 - Reversement excédent	8 569,45		
65888 - Correction centimes de TVA	2,00		
60315 - Variation stock de terrains aménagés	41 180,00	60315 - Variation stock de terrains à aménager	20 590,00
7133 - Variation en-cours production de biens	72 224,00	7133 - Variation en-cours production de biens	62 362,00
TOTAL	174 475,45	TOTAL	174 475,45

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
168741 - Communes membres du GFP	80 000,80	001 - Excédent investissement reporté	49 548,80
315 - Terrains à aménager	20 590,00	315 - Terrains aménagés	41 180,00
3354 - Etudes et prestations de service	3 025,00	3354 - Etudes et prestations de services	4 550,00
3355 - Travaux	59 337,00	3355 - Travaux	67 674,00
TOTAL	162 952,80	TOTAL	162 952,80

74

Stéphane POILVE : Note que pour le budget annexe lotissement communal « Les Rosiers », le report est automatique et qu'il n'est pas obligatoire d'affecter les résultats.

Budget Carré d'argent

- **Compte administratif 2017**
- **Compte de gestion 2017**
- **Affectation du résultat 2017**
- **Budget Primitif 2018**

Le budget de la salle de spectacle est un budget assujéti à la TVA.

Les prévisions indiquées sont donc calculées hors taxes

75

Budget Carré d'argent : CA 2017

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 - Charges à caractère général		Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté	
Saison culturelle	116 571,19 €	Excédent antérieur reporté	22 379,35 €
Scolaires	18 984,33 €	Chapitre 70 - Produits des services	
Communication	17 177,84 €	Billetterie saison	
Administration	12 866,84 €	Billetterie scolaires	67 976,90 €
Fonctionnement du bâtiment	50 085,98 €	Billetterie partenaires	
Personnels intermittents	23 896,22 €	Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 012 - Charges de personnel		Prise en charge par le budget principal	315 000,00 €
Personnel municipal	176 279,12 €	Subventions	28 831,64 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	
Redevances pour concessions, brevets...	7 783,60 €	Locations de la salle + régularisation TVA	5 997,89 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Reversement dons - Intérêts moratoires - titres annulés	1 270,13 €	Mandats annulés - DO	14 275,36 €
Chapitre 042 - Amortissement des biens		Chapitre 042 - Amortissement des subventions	
Amortissement des biens	11 582,50 €	Amortissement des subventions	11 582,50 €
TOTAL DEPENSES	436 297,75 €	TOTAL RECETTES	466 043,64 €
RESULTAT 2017 : 29 745,89 €			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 20-21-23 Investissements		Chapitre 13 - Subventions d'équipement	
Investissements 2017	109 924,21 €	Subv. équipement budget principal	99 199,21 €
Chapitre 040 - Amortissement des subventions		subvention CNV	10 725,00 €
Amortissement des subventions	11 582,50 €	Chapitre 040 - Amortissement des biens	
		Amortissement des biens	11 582,50 €
TOTAL DEPENSES	121 506,71 €	TOTAL RECETTES	121 906,71 €

Stéphane POILVE : Précise la nature des investissements : changement du système de sons numérique et création d'un local.
Indique que la prise en charge du budget annexe salle de spectacles « Carré d'Argent » par le budget principal augmente.

Budget Carré d'Argent : compte de gestion 2017

044108
TRIC PONTCHAIEAU

Helios

II-1
Exercice 2017

10000 - CARRÉ D'ARGENT PONTCHAIEAU
RESULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	135 793,00	444 393,00	580 186,00
Titres de recettes émis (b)	121 506,71	454 771,38	576 277,89
Réductions de titres (c)	0,00	11 106,89	11 106,89
Recettes nettes (d = b - c)	121 506,71	443 664,29	565 171,00
DEPENSES			
Affectations budgétaires totales (e)	135 793,00	444 393,00	580 186,00
Mandats émis (f)	121 506,71	467 478,52	588 985,23
Annulations de mandats (g)	0,00	31 180,77	31 180,77
Dépenses nettes (h = f - g)	121 506,71	436 297,75	557 804,46
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00	7 366,54	7 366,54
(h - d) Déficit	0,00		

Budget Carré d'Argent : compte de gestion 2017



044108
TRIC PONTCHATEAU

Annexe II-2
Exercice 2017

19900 - CARRÉ D'ARGENT PONTCHATEAU

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
fonctionnement					
investissement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CARRÉ D'ARGENT PONTCHATEAU					
fonctionnement					
investissement					
Compte-Total	22 379,35	0,00	7 366,34	0,00	29 745,89
TOTAL II	22 379,35	0,00	7 366,34	0,00	29 745,89
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	22 379,35	0,00	7 366,34	0,00	29 745,89

75

Budget Carré d'Argent

Affectation des résultats 2017

- Résultat de fonctionnement 2017 = 29 745,89 €
- Proposition d'affectation du résultat :
 - en section de fonctionnement : 29 745,89 € à l'article 002
 - en section d'investissement : 0.00 €

79

Budget Carré d'argent : BP 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 - Charges à caractère général		Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté	
Saison culturelle	106 000,00 €	Excédent antérieur reporté	29 745,89 €
Scolaires	24 400,00 €	Chapitre 70 - Produits des services	
Communication	18 000,00 €	Billetterie saison	60 700,00 €
Administration	12 000,00 €	Billetterie scolaires	14 250,00 €
Fonctionnement du bâtiment	60 000,00 €	Billetterie partenaires	
Personnels intermittents, vacataires, stagiaires	23 000,00 €	Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 012 - Charges de personnel		Prise en charge par le budget principal	315 004,11 €
Personnel municipal	180 000,00 €	Subventions	10 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges gestion courante		Chapitre 75 - Autres produits gestion courante	
Redevances pour concessions, brevets...	11 000,00 €	Locations de la salle	5 200,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles			
Titres annulés sur exercice antérieur	500,00 €		
Chapitre 042 - Amortissement des biens		Chapitre 042 - Amortissement des subventions	
Amortissement des biens	21 469,00 €	Amortissement des subventions	21 469,00 €
TOTAL DEPENSES	456 369,00 €	TOTAL RECETTES	456 369,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 20-21-23 Investissements		Chapitre 13 - Subventions d'équipement	
Depenses d'équipement	30 000,00 €	Subv. équipement budget principal	30 000,00 €
Chapitre 040 - Amortissement des subventions		Chapitre 040 - Amortissement des biens	
Amortissement des subventions	21 469,00 €	Amortissement des biens	21 469,00 €
TOTAL DEPENSES	51 469,00 €	TOTAL RECETTES	51 469,00 €

Stéphane POILVE : Note que les dépenses liées au fonctionnement du bâtiment augmentent, du fait du vieillissement du bâtiment.

Annaïg GICQUEL : Constate que le budget alloué à la saison culturelle du Carré d'Argent passe de 116 000€ en 2017, à 106 000€ en 2018. Souhaite savoir si cela aura un impact sur la qualité de la programmation.

Paul LONGATTE : Explique que le choix de la prudence a été privilégiée. Ajoute que pour le moment la programmation n'est pas définitive pour la saison 2018-2019, mais qu'il ne s'agit en aucun cas de réduire la qualité des prestations.

Danielle CORNET : Rappelle que depuis 2016, la fréquentation du Carré d'Argent augmente. Estime que cela confirme l'attractivité de la programmation.

Annaïg GICQUEL : S'étonne que l'on fasse preuve de prudence alors que « tous les feux sont au vert ». Constate une diminution du budget alloué à la programmation.

Paul LONGATTE : Estime qu'il convient de faire preuve de prudence. Ajoute que « resserrer » le budget n'est pas un signe de baisse de la qualité et que la saison culturelle se prépare avec le même niveau d'exigence afin de continuer à donner satisfaction au public.

Stéphane POILVE : Rappelle que le budget est annuel, mais que la saison culturelle s'étend de septembre 2018 à juin 2019. A ce titre, si la tête d'affiche est positionnée au début de l'année 2019, elle n'apparaît pas sur le budget 2018. Il n'est donc pas possible à travers le budget de comparer le coût de deux saisons.



81

Budget principal

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**
- COMPTE DE GESTION 2017
- AFFECTATION DU RESULTAT 2017

82

Dépenses et recettes de gestion

Eau, gaz, électricité Carburant, entretien véhicules Assurances, honoraires Entretien espaces verts, bâtiments Fournitures administratives Fêtes et cérémonies...	011 - Charges à Caractère Général 1 916 351,91 C <i>(2 952 500 C)</i>	013 - Atténuation de charges 323 219,39 C	Remboursement salaires : Assurances, CAE ...
	012 - Charges de Personnel 4 389 539,61 C <i>(4 528 000 C)</i>	70 - Produits des services 565 593,34 C <i>(571 190 C)</i>	ALSH + Préscolaire + Cantine : 407 516 € Locations de salles : 18 956 € Cimetière : 34 899 € Occupation du domaine : 26 266 € Remboursement de charges : 66 209 € Divers : 11 748 €
Carré d'argent : 315 000 € Elus : 147 659 € OGEC : 355 626 € Activités écoles + piscines : 50 287 € Syndicats interco.+ PNR... : 30 483 € CCAS : 50 800 € Redevances, concessions : 23 921 € Subventions : 176 306 € Gymnase Quéral : 11 760 € Divers : 5 370 €	65 - Autres charges de gestion courante 1 166 411,96 C <i>(1 170 999 C)</i>	73 - Impôts et taxes 6 367 711,42 C <i>(6 109 270 C)</i>	TH + IFB + IFNB = 4 220 674 € FNGIR : 46 956 € FPIC : 151 886 € Com Com : 1 115 289 € Pylônes : 271 196 € Taxes électricité : 193 160 € Droits de mutation : 331 191 € Droits de places : 37 390 €
	014 - Dégrevement TF 236 C	74 - Dotations et Participations 2 331 583,11 C <i>(2 305 604 C)</i>	DGF : 1 172 364 € DSU : 275 136 € DNP : 329 698 € DCRIP : 24 600 € FDPTP : 23 269 € Fonds soutien TAP : 70 383 € Reversement paris hippiques : 49 627 € Dotations diverses : 70 868 € Compensations fiscales : 169 664 € CAF : 141 368 € FCTVA : 4 815 €
	EPARGNE DE GESTION 2 227 875,87 C	75 - Autres produits de gestion courante 112 308,09 C	Loyers : 112 308,09 €

Stéphane POILVE : Explique que le montant du FPIC est le fruit d'une répartition entre la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St Gildas des Bois et les communes.

Les écarts des Charges à Caractère Général

	2016	2017	Evolution 2016-2017		Evolution Moyenne annuelle mandat actuel 2013-2017	Evolution Moyenne annuelle mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
Charges générales	1 820 000,57 €	1 916 351,91 €	96 351,34 €	5,29 %	0,25%	5,9%

Les charges à caractère général ont fait l'objet de nombreux retraitements en 2017, notamment en raison de l'instauration du FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement. Les articles 60632, 60633, 6068, 61521, 615221, 615228, 615231, 615232 et 6156 ont été particulièrement impactés par ces retraitements.

INTITULE	Ecart 2016-2017	Explications
FLUIDES (eau, assainissement, électricité, chauffage, combustibles)	33 308,79 €	Erreur facturation eau sur terrains du Landes (avoir de 5 553,74 € en 2018) Gaz et électricité : changement de fournisseur en 2017
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	5 747,69 €	Hydro décapage des rues (13 200 €) mais pas de dépôts sauvages constatés en 2017
LOCATIONS IMMOBILIERES	- 9 545,97 €	Fin de location du 9 grande rue au 1 ^{er} avril 2017 Début location parcelles SNCF réseau (parcelles AH801-802) avec rappel années 2015 et 2016
LOCATIONS MOBILIERES	12 060,43 €	Nouveau mode de calcul location panneau hippodrome. Intégration location Duplicopieurs sur cette imputation + machine à affranchir.
ENTRETIEN DES TERRAINS	35 853,09 €	Prise en charge de nouveaux espaces à entretenir (collège) Travaux d'égoutage importants en 2017

Stéphane POILVE : Indique que le montant de location des panneaux de l'hippodrome est désormais calculé selon les revenus perçus par l'hippodrome grâce au tiercé. Explique qu'il a été décidé de réaliser les travaux d'égoutage en 2017, car la bonne situation financière de la collectivité le permettait.

Les écarts des Charges à Caractère Général

INTITULE	Ecart 2016-2017	Explications
ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	8 962,02 €	Opérations importantes d'entretien sur le podium
CONTRATS DE MAINTENANCE	49 637,80 €	Article faisant l'objet de retraitements 5 trimestres de paiement sur la maintenance SYDELA + augmentation du parc éclairage public Contrat de maintenance informatique sur les écoles publiques
AUTRES FRAIS DIVERS	31 927,48 €	Diagnostic EVS (FIL) Convention Ecole de Design Remplacement personnel par PACTES
CATALOGUES ET IMPRIMES PUBLICATIONS	-4 095,45 €	Dépliants quartiers d'été – Passerelle
AUTRES IMPOTS ET TAXES	8 136,55 €	FIPHP (Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) : 5 491,13 € + redevance enlèvement des ordures ménagères (1,10€ / litre en 2017 contre 1€ en 2016)

85

L'écart charge de personnel

	2016	2017	Evolution 2016-2017		Evolution Moyenne annuelle mandat actuel 2013-2017	Evolution Moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
Personnel	4 275 074,47 €	4 389 539,61 €	114 465,14 €	1,98 %	4,56 %	8,7%

INTITULE	Ecart 2016-2017	Explications
CHARGES DE PERSONNEL	114 465,14 €	Année de transition avant réformes (TAP) Les remplacements pour arrêt maladie et congés maternités Le GVT (Glissement vieillesse technicité).

86

L'écart « Autres charges de gestion courante »

	2016	2017	Evolution 2016-2017		Evolution	Evolution
			Montant	%	Moyenne annuelle mandat actuel 2013-2017	Moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
Autres charges	1 146 535,30 €	1 166 411,96 €	19 876,66 €	1,73 %	1,29 %	5,5%

INTITULE	Écart 2016-2017	Explications
Autres charges de gestion courante	19 876,66 €	Comptabilisation des abonnements logiciels, frais SACEM... à l'article 651 Subvention équilibre vers le Carré d'Argent : + 10 000 € Pas de cyclo-cross en 2017 Participation au FIL Subvention exceptionnelle « IRMA »

87

L'écart « Atténuation de charges »

	2016	2017	Evolution 2016-2017		Evolution	Evolution
			Montant	%	Moyenne annuelle mandat actuel 2013-2017	Moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
Atténuations de charges	290 461,28 €	323 219,39 €	32 758,11 €	11,26%	5,96%	54,8%

INTITULE	Écart 2016-2017	Explications
Atténuation de charges	32 758,11 €	Nouveau contrat d'assurance du personnel au 1 ^{er} janvier 2016 excluant les maternités. Mise en route du contrat et rappel sur indemnités exercices antérieurs.

88

L'écart « Produits des services »

	2016	2017	Evolution 2016-2017		Evolution Moyenne annuelle mandat actuel 2013-2017	Evolution Moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
Produits des services	611 313,50 €	565 593,34 €	-45 720,16 €	-7,48%	-1,25%	28,4%

INTITULE	Écart 2016-2017	Explications
Concessions dans les cimetières	16 349,38 €	
Remboursement frais budgets annexes	-44 964,09 €	Valorisation du personnel sur le budget assainissement (20 670,20 €)
Remboursement compétence « Ados »	-27 225,44 €	Fin des remboursement par la communauté de communes (0 € en 2017 contre 20 511 € en 2016) - Paiement direct consommations Eclairage Public sur 21 par la communauté de communes

89

L'écart « Impôt et taxe »

	2016	2017	Evolution 2016-2017		Evolution Moyenne annuelle 2013-2017	Evolution Moyenne annuelle 2008-2013
			Montant	%		
Impôts et taxes	6 075 790,19 €	6 367 711,42 €	291 921,23 €	4,80%	4,88%	5,2%

INTITULE	Écart 2016-2017	Explications
Taxes foncières et d'habitation	175 991 €	83 218 € dû à l'augmentation des taux en 2017 Le reste dû à l'augmentation forfaitaire de l'Etat, au nombre de constructions, de rénovations...
Taxe add. droits de mutation	100 864 €	Forte augmentation des produits liée aux droits de mutation

90

L'écart « dotation participation »

	2016	2017	Evolution 2016-2017		Evolution	Evolution
			Montant	%	Moyenne annuelle mandat actuel 2013-2017	Moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
Dotations, subventions	2 234 804,25 €	2 331 583,11 €	96 778,86 €	4,33%	-1,51%	1%

INTITULE	Écart 2016-2017	Explications
Dotation forfaitaire	-67 231 €	Contribution au redressement des comptes publics
DSU + DNP	76 150 €	Compensation d'une partie des baisses de dotations + effet de la population
FCTVA sur fonctionnement	4 815,21 €	Création en 2017
Subvention Département	16 432 €	Territoire zéro chômeur + services civiques
GFP de rattachements	16 448,05 €	Taxe hippique reversée par la communauté de communes
Compensations fiscales	38 662 €	
Autres attributions	10 043 €	Attribution d'une aide à l'élaboration du Document Unique

91

L'écart « Autres produits de gestion courante »

	2016	2017	Evolution 2016-2017		Evolution	Evolution
			Montant	%	Moyenne annuelle mandat actuel 2013-2017	Moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
Produits de gestion courante	127 637,76 €	112 308,09 €	-15 329,67 €	-12,01%	-9,48%	-0,7%

INTITULE	Écart 2016-2017	Explications
Revenus des immeubles	-15 329,67 €	Plus de location PACTES au 1 ^{er} avril 2017 Fin du loyer de la Communauté de communes pour les bennes à ordures

92

Dépenses et recettes financières

Dépenses		Recettes	
66 - Charges financières	410 912,54 C <i>(429 505 C)</i>	76 - Produits financiers	16,66 C
Dépenses et recettes exceptionnelles		77 - Prdts exceptionnels	116 296,85 C
67 - Charges exceptionnelles	12 441,17 C	Remboursements sur sinistres: 11 187 € Héritage: 90 192 €	
		EPARGNE BRUTE	1 920 835,67 C
		775 - Prdts cessions	172 400,00 C
Opérations d'ordre			
042 - Opérations d'ordre	515 176,88 C	042 - Opérations d'ordre	78 620,54 C
Dotation aux amortiss : 342 777 €		Travaux en régie : 75 635 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
8 411 070,07 C		10 067 749,40 C	

93

Résultat de fonctionnement 2017

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
8 411 070,07 €	10 067 749,40 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1 656 679,33 €	

94

Remboursement de la dette

	Dépenses	Recettes
Emprunts : 880 003,47 € Avances : 3 606,00 € Viager : 8 053,16 €	16 - Remboursement d'emprunts 872 145,27 C (892 110 €)	EPARGNE BRUTE 1 920 835,67 C
	EPARGNE NETTE 1 124 325,60 C	TRAVAUX EN REGIE 75 635,20 C

95

Investissement 2017

	Dépenses	Recettes
Frais d'insertion, Frais d'étude, Achat de logiciels...	10 - Dotations, Fonds divers et réserves 19 122,43 C	EPARGNE NETTE 1 124 325,60 C
SYDELA : 1 923 € Carré d'Argent : 99 199 €	20 - Immobilisations incorporelles 34 078,12 C	
	204 - Subventions d'équipement versées 101 121,89 C	10 - Dotations, Fonds divers et réserves (hors 1068) 489 238,12 C (480 000 €)
	21 - Immobilisations corporelles 447 291,78 C (848 380 €)	13 - Subventions d'équipement 728 148,21 C (2 161 594 €)
	23 - Immobilisations en cours 1 195 147,51 C (2 235 970 €)	16 - Emprunts 0 C (638 807,97 €)
	27 - Autres Immobilisations financières 35 000 C (50 000 €)	20 - Immobilisations incorporelles 2 880,00 C

FCTVA : 376 613,15 €
TAM : 112 624,97 €

96

Investissement 2017

Les reports 2016

001 - Déficit antérieur reporté 708 418,03 €	1068 - Excédant de fonctionnement capitalisé 1 383 946,06 €
--	---

Les opérations d'ordre

Travaux en régie : 75 635,20 €

040 - Opérations d'ordre entre section 78 620,54 €	040 - Opérations d'ordre entre sections 515 176,88 €
041 - Opérations d'ordre intérieur section 359 828,22 €	041 - Opérations d'ordre intérieur section 359 828,22 €

Dotation aux amortissements : 342 777 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 3 850 773,84 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 3 479 217,49 €
---	---

97

Résultat d'investissement 2017

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
3 850 773,84 €	3 479 217,49 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
- 371 556,35 €	

98

Principaux investissements 2017

Etudes / logiciels	Port-Clâteau 2030	8 204,04 €
	Charte graphique + site internet	9 845,13 €
	Route de Vainnes	4 320,00 €
	Etude ventilation et acoustique cinéma	10 014,22 €
	Diagnostic bâtiment Mairie	3 858,10 €
Aménagements urbains	Abords collège	179 625,48 €
	Passerelle Place Dominique David	147 347,00 €
	Aménagement rue des Lauriers	78 044,77 €
	Aménagement parking Minérale	47 403,28 €
	Travaux îlot des centrais	27 120,61 €
	Lycée	20 082,00 €
Aménagements de sécurité	Collecteur rue du Vélodrome	10 124,40 €
	Vidéo protection	70 390,70 €
	Panneaux de signalisation, barrières police ...	13 644,35 €
	Bornes incendie	4 486,00 €
Scolaires / enfance	Travaux divers groupes scolaires (santaires...)	37 478,00 €
	Achat matériels, mobiliers et informatique	41 945,66 €
Carré d'Argent	Systema son + aménagement bureau + divers	99 199,21 €
Equipements sportifs	Salle multifonctions Roland Laquet	282 225,70 €
	Mobiliers et travaux gymnases + stades	30 250,31 €
	Eclairage stade du Landias	30 423,28 €
	Aménagement zone de tir à l'arc	14 556,65 €

99

Principaux investissements 2017

Acquisitions foncières	Acquisitions foncières	86 545,05 €
	Agence Foncière (portage)	4 167,00 €
Investissements courants	Eclairage public	133 857,23 €
	Achat tracteur	34 082,98 €
	Achat véhicule électrique	15 811,10 €
	Achats autobes	9 298,00 €
	Liaisons électriques Coët-Roz	25 053,12 €
	Empierrement chemins d'exploitation	21 765,12 €
	Désherbeurs thermiques et mécaniques	19 738,00 €
	Aménagement chemin et clôture Châtaigneraie	10 586,97 €
	Aménagements Centre Technique municipal (bureau accueil - vestiaires...)	45 288,18 €
	Rénovation "Café des Touristes"	20 197,27 €
	Machine menuiserie	15 480,00 €
	Serveur informatique Mairie + accessoires + achats divers	47 145,56 €
	Mobiliers et travaux salles polyvalentes	32 593,91 €
	Achats divers services techniques	13 722,17 €
	Equipements de pré-imprégnation	10 234,34 €

100

Stéphane POILVE : Informe les élus que le premier meuble réalisé par la régie menuiserie est installé au Carré d'Argent.
Il rappelle aussi que les engagements pris dans le PPI en 2017 sont soit réalisés ou en cours.

CA 2017 : Investissement recettes

OBJET	Subventions perçues
Plates cyclables Boulevard Pelé de Quirral - Conseil Départemental	47 428,00 €
Rétrocession voisins - Conseil Départemental	70 000,00 €
Amenagement abords collège - Conseil Départemental	448 857,00 €
Terrains de Foot 5 - Fédération Française de Football	100 000,00 €
Vestiaires Landas - Fédération Française de Football	5 000,00 €
ADAP 2017 - Etat	16 800,00 €
Restauration mares communales - Région des Pays de Loire	3 600,00 €
Amenagement poste de travail - FIPHP	8 568,23 €
Amendes de police - Etat	19 438,00 €
Acquisition désherbeurs - Agence de l'Eau	6 500,00 €
Eclairage public (retour TVA) - SYDELA	1 860,98 €

101

Travaux en régie 2017

TRAVAUX SUR LE GROUPE SCOLAIRE QUERAL	11 791,16 €
TRAVAUX SUR LE GROUPE SCOLAIRE DU CHAT PERCHE	2 091,46 €
TRAVAUX SUR LES SALLES POLYVALENTES	11 742,00 €
TRAVAUX SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS	11 176,67 €
AMENAGEMENTS CTM	9 078,98 €
AMENAGEMENT BUREAUX 5 PLACE DE L'EGLISE	4 316,49 €
RAVALEMENT CAFE DES TOURISTES	1 894,63 €
CREATION CHALETS BOIS	3 577,86 €
TRAVAUX DIVERS DE BATIMENTS	922,61 €
CREATION DE PANNEAUX PHOTOS	2 132,65 €
MISE EN PLACE SIGNALISATIONS (ZONES 30 - PANNEAUX 50/70 - ...)	9 411,85 €
CREATION ESPACES GAZONNE PARVIS GARE	2 638,62 €
TRAVAUX DIVERS VOIRIE / ESPACES VERTS	4 880,22 €
TOTAL	75 635,20 €

102

Résultats de l'exercice 2017

Section de fonctionnement	Dépenses	8 411 070,07 €
	Recettes	10 067 749,40 €
	Résultat	+ 1 656 679,33 €

Section d'investissement	Dépenses	3 850 773,84 €
	Recettes	3 479 217,49 €
	Résultat	- 371 556,35 €

Résultat Global	+ 1 285 122,98 €
Autofinancement	1 124 325,60 €
Emprunt	0 €

103

Budget principal

- COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- **COMPTE DE GESTION 2017**
- AFFECTATION DU RESULTAT 2017

104

Compte de gestion 2017



044100
TREC PONTCHATEAU

B 1
Exercice 2017

20100 - PONTCHATEAU

RÉSULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires courtes (a)	5 770 504.03	9 748 835.00	15 519 339.03
Variés de comptes d'aide (b)	3 481 078.47	10 247 306.78	13 728 385.25
Réductions de taxes (c)	1 860.98	179 557.26	181 418.24
Recettes autres (d = b + c)	3 479 217.49	10 067 749.40	13 546 966.89
DEPENSES			
Autorisations budgétaires courtes (e)	5 770 504.03	9 748 835.00	15 519 339.03
Mandats émis (f)	3 182 079.06	8 833 946.22	12 016 025.28
Autorisations de mandats (g)	39 723.25	422 576.15	462 299.40
Depenses autres (h = f - g)	3 142 355.81	8 411 370.07	11 553 725.88
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	336 861.68	1 656 679.33	1 993 541.01
(a - e) Déficit			

105

Compte de gestion 2017



044100
TREC PONTCHATEAU

Bis B 2
Exercice 2017

20100 - PONTCHATEAU

RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissements	-708 418.03	0.00	336 861.68	0.00	-371 556.35
Fonctionnement	1 383 946.06	1 383 946.06	1 656 679.33	0.00	1 656 679.33
TOTAL I	675 528.03	1 383 946.06	1 993 541.01	0.00	1 285 122.98
II - Budgets des services à caractère administratif					
CARRÉ D'ARGENT PONTCHATEAU					
Investissements					
Fonctionnement	22 379.35	0.00	7 366.54	0.00	29 745.89
Sous-Total	22 379.35	0.00	7 366.54	0.00	29 745.89
LOT LA CHACHELARDIERE PONTCHAT					
Investissements	-41 737.22	0.00	74.24	0.00	-41 662.98
Fonctionnement	41 839.88	0.00	0.00	0.00	41 839.88
Sous-Total	102.66	0.00	74.24	0.00	176.90
LOT HABEAU FRIERE PONTCHATEAU					

106

- COMPTE DE GESTION 2017
- COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- **AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

PROPOSITION

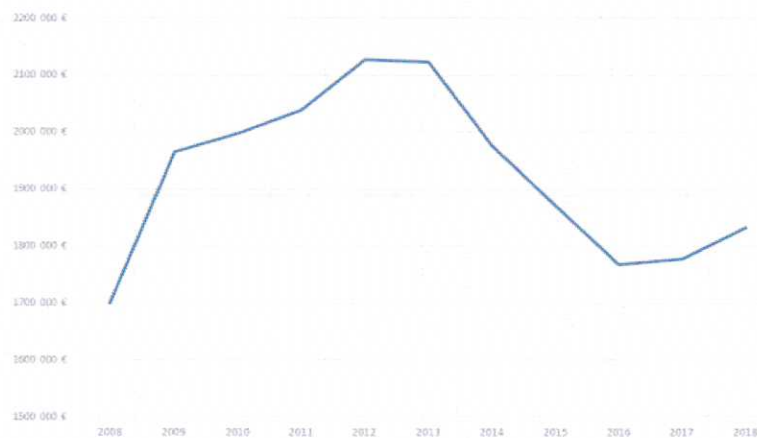
En investissement au compte 1068 1 656 679,33 €

En fonctionnement au compte 002 0.00 €



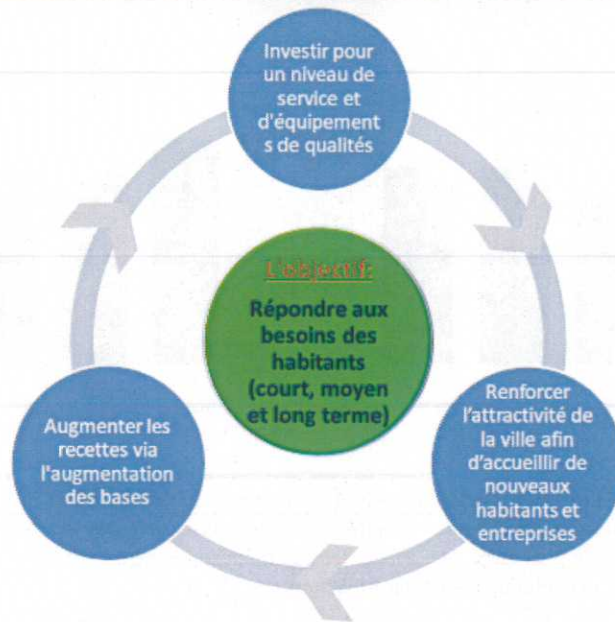
Rappel du contexte général

Dotations de l'État



Fin du prélèvement sur la dotation forfaitaire mais le montant 2018 reste loin de celui de 2012. La maîtrise des dépenses de fonctionnement doit être poursuivie afin de garantir une capacité d'investissement suffisante pour le développement de la commune.

Rappel des objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)



111

Rappel de l'objectif d'investissement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prévu	Travaux récurrents					
	Eclairage public / sécurité routière					
	PLU					
	Accessibilité (Ad'Ap)				Abords du lycée	
	Route de Vannes					
	Local périscolaire & ado					
	Accès PMR à la gare					
	Vidéo protection					
	L'Îlot des Centrais					
	Aire de camping-car		Réaménagement zone de canoës			
	Salle multifonction Quéral		Rénovation local de la forge			
	Panneaux d'affichage lumineux		Réhabilitation zone de loisirs de Coët-Roz			
	Cuisine salle de St Roch		Local pour les visiteurs			
	City park					
	Assainissement					
En étude	Pontchâteau 2030 : redynamisation du centre-ville et des villages					
	La Chasselandière		Prospective des besoins d'équipements sportifs			
			Prospective des besoins d'équipements scolaires			
			Salle de convivialité à St Guillaume			

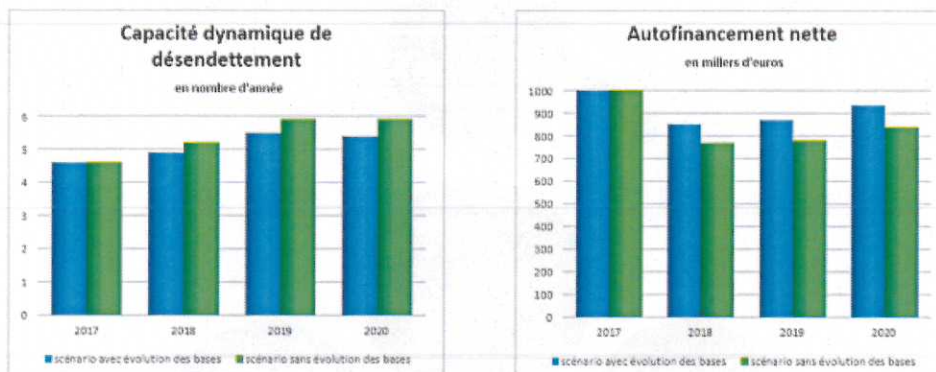
Légende:

Aménagements urbains	mobilités
Aménagements de quartiers	éducation - jeunesse
	sports / loisirs / culture

112

Stéphane POILVE : Explique que les discussions avec la SNCF relatives à l'accès PMR à la gare sont toujours en cours. Espère que celles-ci aboutiront rapidement. Rappelle que le Plan Pluriannuel d'Investissement a été présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Rappel des simulations de M. Schmitt



Le scénario le moins favorable permet tout de même d'avoir une CAF avoisinant les 800 k€ et une capacité de désinvestissement inférieur à 6 ans. Le scénario le plus favorable, avec effet « demi part veuvage » sur l'évolution des bases, est celui privilégié par M. Schmitt.

113

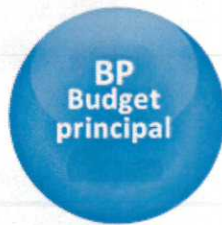
Budget principal

- Vote des taux d'imposition 2018

	2017	2018
Taxe d'habitation	16,56	16,56
Taxe foncière (bâti)	21,41	21,41
Taxe foncière (non bâti)	41,07	41,07

	Base d'imposition prévisionnelle	Taux en %	Produits
Taxe d'habitation	12 097 000,00	16,56	2 003 263 €
Taxe foncière (bâti)	10 299 000,00	21,41	2 205 016 €
Taxe foncière (non bâti)	216 200,00	41,07	88 793 €

114



BP 2018 : section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	
Eau, gaz, électricité Carburant, entretien véhicules Assurances, honoraires Entretien espaces verts, bâtiments Fournitures administr., fêtes ...	011 - Charges à caractère général 1 935 600 € (1 916 351,91 €)	013 - Atténuation de charges 268 000 € (227 219,39 €)	Carré d'Argent, assurances, CAE, CPAM...
	012 - Charges de Personnel 4 468 500 € (4 289 539,61 €)	70 - Produits des services 534 173 € (565 593,34 €)	ALSH + Périscolaire : 179 000 € Restauration scolaire : 227 000 € Locations de salles : 17 000 € Busages ... : 9 400 € Cimetière : 20 000 € Occupation du domaine : 24 435 € Remboursements de charges : 57 338 €
Dégrev. TF jeunes agriculteurs	014 - Atténuation de produits 500 €	73 - Impôts et taxes 6 312 528 € (6 367 711,42 €)	TH TF/TFNB : 4 297 072 € Com Com : 1 094 000 € FNGIR : 46 956 € EPIC : 144 000 € Pylônes : 278 000 € Taxes électricité : 195 000 € Droits de mutation : 220 000 € Droits de places : 37 500 €
Redevances - concessions : 30 000 € Carré d'argent : 315 000 € Elus : 150 200 € OGEIC : 360 000 € Activités écoles + piscines : 52 050 € PNR + GBM : 14 300 € CCAS : 57 000 € Subventions : 180 000 € Divers : 40 000 €	65 - Autres charges de gestion courante 1 198 550 € (1 166 411,96 €)	74 - Dotations et participations 2 313 515 € (2 331 583,11 €)	DGF : 1 193 000 € DSU : 287 000 € DNP : 253 000 € DCRTP : 24 690 € Dot, diverses : 44 500 € + 8 690 € + 35 000 € Département : 16 000 € Compensations fiscales : 169 821 € CAF : 125 619 € Participations écoles ext. + RASED : 21 195 € FNCSET : 7 000 € FCTVA : 5 000 € FDPTP : 23 000 €
	023 - Virement à la section d'investissement 1 722 667 €	75 - Autres produits de gestion courante 113 926 € (112 308,09 €)	Loyers : 113 926 €

Les écarts sur les charges

	2017	2018	Evolution 2017-2018		Evolution Moyenne annuelle mandat actuel 2013-2017	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
Charges générales	1 916 351,91 €	1 935 600 €	19 248,09 €	1%	0,25%	3,9%

Objectif d'augmentation des charges à caractère général limitée à 1% en 2018

	2017	2018	Evolution 2016-2017		Evolution Moyenne annuelle mandat actuel 2013-2017	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
Personnel	4 389 539,61 €	4 468 500 €	78 960,39 €	1,8 %	4,56 %	5,7%

Objectif d'augmentation des charges de personnel limitée à 1,8% en 2018 en prenant en compte les éléments liés à l'organisation des services et la fin des Temps d'Activité Périodique.

	2017	2018	Evolution 2017-2018		Evolution Moyenne annuelle mandat actuel 2013-2017	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
Autres charges de gestion	1 166 411,96 €	1 198 550 €	32 138,04 €	2,76%	1,29 %	5,5%

Pas de cyclo-cross en 2018 (prochain prévu en 2019)

Des pertes sur créances importantes (places de parking non réglées) – non réalisées en 2017

Augmentation de la participation au CCAS (+7 000 €)

Maintien de la subvention d'équilibre au Carré d'Argent (315 000 €)

Hausse de la participation au Parc Naturel Régional de Brière (+5 313 €)

117

Les écarts sur les produits

	2017	2018	Evolution 2017-2018		Evolution Moyenne annuelle mandat actuel 2013-2017	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
Atténuations de charges	323 219,39 €	268 000 €	-55 219,39 €	-17,08%	5,96%	84,3%

Fin des contrats d'insertion

	2017	2018	Evolution 2017-2018		Evolution Moyenne annuelle mandat actuel 2013-2017	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
Produits des services	565 593,34 €	534 173 €	-31 420,34 €	-5,56%	-1,25%	28,4%

Prudence sur le produit des concessions funéraires (-14 900 €)

Baisse des remboursements de charges de fonctionnement sur les locaux loués

118

Les écarts sur les produits

	2017	2018	Evolution 2017-2018		Evolution moyenne annuelle 2013-2017	Evolution moyenne annuelle 2008-2015
			Montant	%		
Impôts et taxes	6 367 711,42 €	6 312 528 €	- 55 183,42 €	-0,87%	4,88%	5,2%

Taxes foncières et d'habitation : + 80 566 € sans hausse des taux.
Prévision à la baisse de l'attribution de compensation liée à la prise en charge par la communauté de communes de la participation au Syndicat du bassin Versant du Brivet.
Fourchette basse pour les droits de mutation

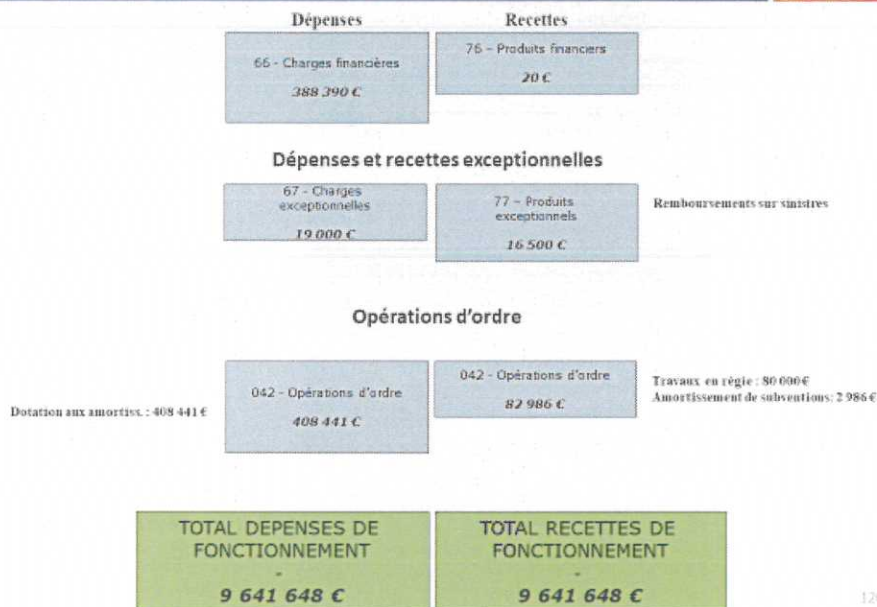
	2017	2018	Evolution 2017-2018		Evolution Moyenne annuelle mandat actuel 2013-2017	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2015
			Montant	%		
Dotations, subventions	2 331 583,11 €	2 313 515 €	- 18 068,11 €	- 0,77%	-1,51%	1%

Fin de la participation au redressement des comptes publics et revalorisation des DSU et DNP
Augmentation de la participation financière de l'Etat à la délivrance des titres sécurisés (passeports - CI).
Prévision à la baisse du reversement « paris hippiques ».
Fin des aides de l'Etat et de la CAF pour les TAP à compter de septembre 2018.

	2017	2018	Evolution 2017-2018		Evolution Moyenne annuelle mandat actuel 2013-2017	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2015
			Montant	%		
Produits de gestion courante	112 308,09 €	113 926 €	1 617,91 €	1,44%	- 6,48%	- 0,7%

119

BP 2018 : dépenses et recettes financières



120

BP 2018 : remboursement de la dette

Dépenses	Recettes
16 - Remboursement d'emprunts 900 000 €	021 - Virement de la section de fonctionnement 1 222 667 €

121

BP 2018 : investissement

	Dépenses	Recettes	
Etudes, frais d'insertion et achat de logiciels	20 - Immobilisations incorporelles 182 560 €	024 - Cessions 170 000 €	Ilôt des centrais : 150 000€
Conventions Financières : 56 500 € SYDELA : 100 000 € Carré d'Argent : 30 000 €	204 - Subventions d'équipement versées 186 500 €	10 - Dotations, Fonds divers et réserves (hors 1068) 250 000 €	FCTVA : 180 000 € TAM : 70 000 €
Détail à suivre ...	21 - Immobilisations corporelles 657 750 €	13 - Subventions d'équipement 527 620 €	Détail à suivre ...
	23 - Immobilisations en cours 2 410 085 €	16 - Emprunts 506 688,02 €	
Chasselandière: 50 000 €	27 - Autres Immobilisations financières 50 000 €	204 - Subventions d'équipement versées 19 342 €	Régularisation écritures SYDELA
		27 - Autres immo. financières 80 000 €	Lotissement Rosiers

122

BP 2018 : Investissement dépenses

	PLU	15 000,00 €
Etudes / logiciels	Pont-Château 2030	102 500,00 €
	Site internet / charte graphique / numérisation actes état-civil	34 000,00 €
	Enveloppe études + logiciels	14 060,00 €
Aménagements urbains	Route de Vannes	740 000,00 €
	Ilôt des Centrais	144 070,00 €
	Enveloppe travaux lycée	35 700,00 €
	Création de parkings 16, rue Maurice Sambon	30 000,00 €
	Bornes aire de service - campings cars	17 000,00 €
	Panneaux d'affichage numériques	36 000,00 €
	RAR parking Minoterie	7 595,00 €
Aménagements de sécurité / accessibilité	Acces PMR Gare	17 000,00 €
	Rambarde rue de Nantes	56 000,00 €
	Trottoirs boulevard de Bellevue	30 000,00 €
	Sécurisation abri vélos - Gare	26 990,00 €
	Aménagement de sécurité Perron - Bressun - Calac	140 000,00 €
	Aménagement de parking école du Chat Perché	70 000,00 €
	Bornes incendie	15 000,00 €
	Vidéo protection	20 000,00 €
Environnement	Mise en défense cavités Grénebo - Protection des chauve-souris	24 000,00 €
Scolaires / enfance	Local périscolaire et "ados"	208 350,00 €
	Travaux et achats scolaires	144 690,00 €
	Travaux et achats enfance	22 730,00 €
Carre d'Argent	Investissements sur la salle	30 000,00 €

123

BP 2018 : Investissement dépenses

Equipements sportifs	Salle multifonction Roland Loquet	7 000,00 €
	Complexes sportifs (Landas - Pinson) - Gymnases + terrains	79 500,00 €
	Réseau EP terrain foot 5 Saint-Roch	1 400,00 €
Acquisitions foncières	Cinéma	195 000,00 €
	Terrains Poulin	75 000,00 €
	Acquisitions diverses	54 500,00 €
Conventions financières	Agence Foncière (portage)	6 950,00 €
	Département	56 500,00 €
INVESTISSEMENTS COURANTS	Salles polyvalentes	08 250,00 €
	Salle Alphonse Pichon (Grilles de séparation + portait)	16 000,00 €
	Extension salle de St-Roch	70 000,00 €
	Rénovation/travaux sur logements (café des touristes - cinéma - Bvd Pella Quera)	32 500,00 €
	Création de sanitaires à Coët-Roz	30 000,00 €
	Maine (travaux liés au diagnostic bâtiment)	45 300,00 €
	Aménagement aire de stockage du CTM + contrôles d'accès + divers CTM	33 400,00 €
	Travaux sur les églises	30 000,00 €
	Matériels et informatique services généraux	11 000,00 €
	Matériel + travaux divers Bâtiments	75 450,00 €
	Floets véhicules + matériels roulants (tondeuses remorques...)	105 700,00 €
	Eclairage public	74 800,00 €
	Travaux de busage Bois de la Jette + divers	19 000,00 €
	Extension réseaux AEP - Electricité	34 300,00 €
	Matériel espaces verts + travaux divers	5 130,00 €
	Matériel + travaux divers Voirie	89 530,00 €
	PAVC	180 000,00 €

124

BP 2018 : Investissement recettes

OBJET	Inscrites au BP
Convention Financière – Conseil Départemental	22 665,00 €
Convention Financière – Région des Pays de Loire	15 187,00 €
Convention Financière – Réseau Ferré de France	42 503,00 €
Salle multifonction Roland Laquet – Conseil Départemental	74 452,00 €
Salle multifonction Roland Laquet – Communauté de communes	31 733,00 €
Rambarde rue de Nantes – Conseil départemental	56 000,00 €
ADAP 2016 - Etat	49 000,00 €
ADAP 2016 - Etat	95 000,00 €
ADAP 2017 - Etat	39 200,00 €
Eclairage stades - Etat	7 827,00 €
Maison des jeunes (périscolaire) – CAF de Loire-Atlantique	50 400,00 €
Restauration mares communales – Région des Pays de Loire	8 400,00 €
Eclairage public (retour TVA) - SYDELA	14 285,00 €
Divers – Extension réseaux des particuliers	20 968,00 €

125

Investissement 2018

Les reports 2017

001 – Déficit antérieur reporté 371 556,35 €	1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 1 656 679,33 €
---	--

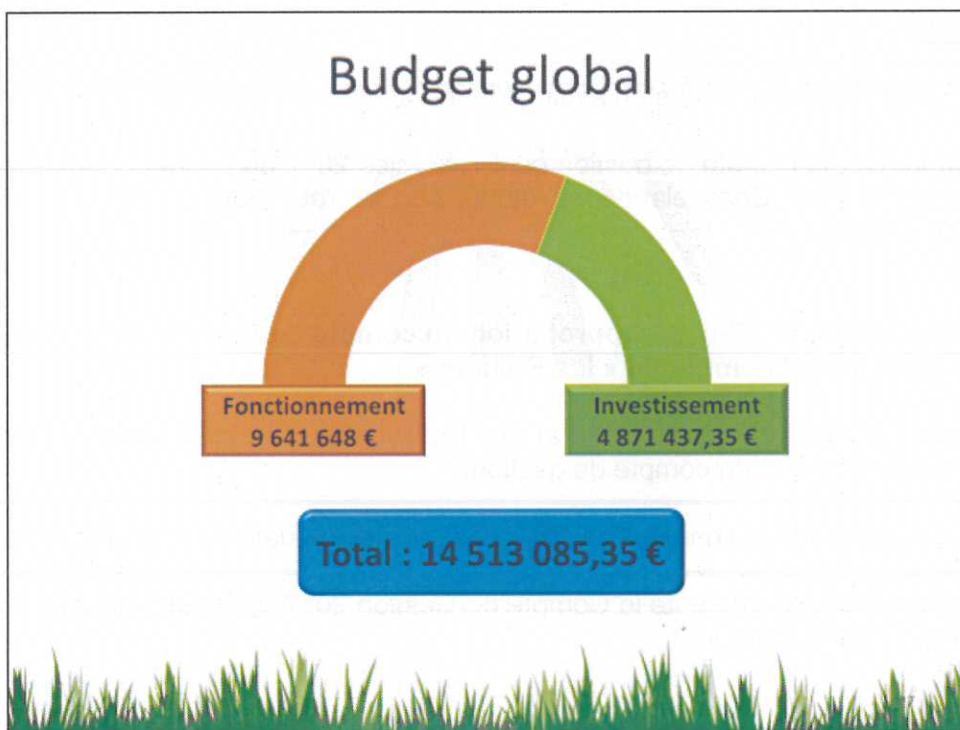
Les opérations d'ordre

040 – Opérations d'ordre entre section 82 986 €	040 – Opérations d'ordre entre sections 408 441 €	Dotation aux amortissements : 408 441 €
041 – Opérations d'ordre intérieur section 30 000 €	041 – Opérations d'ordre intérieur section 30 000 €	

Travaux en régie : 80 000 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 4 871 437,35 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 4 871 437,35 €
--	--

126



Danielle CORNET : Propose aux élus de procéder aux votes des comptes de gestion des différents budgets.

DÉLIBÉRATION N°2018-028 - Approbation du compte de gestion 2017 / budget annexe assainissement

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'avis favorable de la commission Finances Locales en date du 13 mars 2018,

M. Stéphane POILVÉ présente le Compte de Gestion 2017 du budget annexe assainissement.

DELIBÉRÉ

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2017 du budget annexe assainissement, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2018-032 - Approbation du compte de gestion 2017 / budget annexe lotissement communal « la Chasselandière »

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'avis favorable de la commission Finances Locales en date du 13 mars 2018,

M. Stéphane POILVÉ présente le Compte de Gestion 2017 du budget annexe lotissement communal « La Chasselandière ».

DELIBÉRÉ

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2017 du budget annexe lotissement communal « La Chasselandière, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2018-036 - Approbation du compte de gestion 2017 / budget annexe lotissement communal « les Rosiers »

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'avis favorable de la commission Finances Locales en date du 13 mars 2018,

M. Stéphane POILVÉ présente le Compte de Gestion 2017 du budget annexe lotissement communal « Les Rosiers ».

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2017 du budget annexe lotissement communal « Les Rosiers », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2018-039 - Approbation du compte de gestion 2017 / budget annexe salle de spectacles « Carré d'Argent »

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'avis favorable de la commission Finances Locales en date du 13 mars 2018,

M. Stéphane POILVÉ présente le Compte de Gestion 2017 du budget annexe salle de spectacles « Carré d'Argent ».

DELIBÉRÉ

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2017 du budget annexe salle de spectacles « Carré d'Argent », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2018-043 - Approbation du compte de gestion 2017 / budget principal

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'avis favorable de la commission Finances Locales en date du 13 mars 2018,

M. Stéphane POILVÉ présente le Compte de Gestion 2017 du budget principal.

DELIBÉRÉ

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2017 du budget principal, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

Danielle CORNET : Propose de confier la présidence à M. Paul LONGATTE, 1^{er} adjoint, pour le vote des comptes administratifs des différents budgets.
Sort de la salle.

DÉLIBÉRATION N°2018-029 - Compte Administratif 2017 / budget annexe assainissement

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu les articles L.2121-14 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que la présidence du Conseil Municipal a été confiée à M. Paul LONGATTE, 1^{er} adjoint, pour le vote du compte administratif

Considérant que Mme Danielle CORNET, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Paul LONGATTE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie en date du 13 mars 2018 a émis un avis favorable.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe assainissement, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2017 (Fonctionnement)	: + 204 338.73 €
Résultats antérieurs reportés	: 0.00 €
Résultat à affecter (Fonctionnement)	: + 204 338.73 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	: + 159 804.66 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes	: - 307 049.86 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	: - 147 245.20 €
Solde des restes à réaliser 2017	: - 82 723.00 €

DÉLIBÉRATION N°2018-033 - Compte Administratif 2017 / budget annexe lotissement communal « la Chasselandiere »

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu les articles L.2121-14 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que la présidence du Conseil Municipal a été confiée à M. Paul LONGATTE, 1^{er} adjoint, pour le vote du compte administratif

Considérant que Mme Danielle CORNET, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Paul LONGATTE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie en date du 13 mars 2018 a émis un avis favorable.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe lotissement communal « La Chasselandière », lequel peut se résumer de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2017 (Fonctionnement)	:	0.00 €
Résultats antérieurs reportés	: +	41 839.88 €
Résultat à affecter (Fonctionnement)	: +	41 839.88 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	: +	74.24 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes	: -	41 737.22 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	: -	41 662.98 €
Solde des restes à réaliser 2017	:	0.00 €

DÉLIBÉRATION N°2018-037 - Compte Administratif 2017 / budget annexe lotissement communal « les Rosiers »

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu les articles L.2121-14 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que la présidence du Conseil Municipal a été confiée à M. Paul LONGATTE, 1^{er} adjoint, pour le vote du compte administratif

Considérant que Mme Danielle CORNET, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Paul LONGATTE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie en date du 13 mars 2018 a émis un avis favorable.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe lotissement communal « Les Rosiers », lequel peut se résumer de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2017 (Fonctionnement)	:	+ 52 690.45 €
Résultats antérieurs reportés	:	0.00 €
Résultat de Fonctionnement	:	+ 52 690.45 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	:	+ 28 189.92 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes	:	+ 21 358.88 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	:	+ 49 548.80 €
Solde des restes à réaliser 2017	:	0.00 €

DÉLIBÉRATION N°2018-040 - Compte Administratif 2017 / budget annexe salle de spectacles « Carré d'Argent »

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu les articles L.2121-14 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que la présidence du Conseil Municipal a été confiée à M. Paul LONGATTE, 1^{er} adjoint, pour le vote du compte administratif

Considérant que Mme Danielle CORNET, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Paul LONGATTE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie en date du 13 mars 2018 a émis un avis favorable.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe salle de spectacles « Carré d'Argent », lequel peut se résumer de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2017 (Fonctionnement)	:	7 366.54 €
Résultats antérieurs reportés	: +	22 379.35 €
Recettes à affecter	: +	29 745.89 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	:	0.00 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes	:	0.00 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	:	0.00 €
Solde des restes à réaliser 2017	:	0.00 €

DÉLIBÉRATION N°2018-044 - Compte Administratif 2017 / budget principal

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu les articles L.2121-14 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que la présidence du Conseil Municipal a été confiée à M. Paul LONGATTE, 1^{er} adjoint, pour le vote du compte administratif

Considérant que Mme Danielle CORNET, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Paul LONGATTE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie en date du 13 mars 2018 a émis un avis favorable.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2017 du budget principal, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2017 (Fonctionnement)	:+ 1 656 679.33 €
Résultats antérieurs reportés	: 0.00 €
Résultat à affecter (Fonctionnement)	:+ 1 656 679.33 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	: 336 861.68 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes	: - 708 418.03 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	: - 371 556.35 €
Solde des restes à réaliser 2017	: - 313 706.00 €

Retour de Mme Danielle CORNET, Maire. Madame le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

Danielle CORNET : Propose aux élus de procéder aux votes des affectations de résultats des différents budgets.

DÉLIBÉRATION N°2018-030 - Affectation du résultat de fonctionnement 2017 / budget annexe assainissement

M. Stéphane POILVÉ informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, dans le cadre de la comptabilité M 49 régissant les budgets des Collectivités Territoriales, d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 de ce budget annexe assainissement, soit 204 338.73 €.

La commission Finances Locales réunie le 13 mars 2018 a examiné ce document budgétaire.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe assainissement pour la somme de 204 338.73 € de la façon suivante :
 - en section d'investissement : 204 338.73 € à l'article 1068.

DÉLIBÉRATION N°2018-034 - Affectation du résultat de fonctionnement 2017 / budget annexe lotissement communal « la Chasselandiere »

M. Stéphane POILVÉ informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, dans le cadre de la comptabilité M 49 régissant les budgets des Collectivités Territoriales, d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe lotissement communal « La Chasselandière », soit 41 839.88 €.

La commission Finances Locales réunie le 13 mars 2018 a émis un avis favorable.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 voix contre (Michel MENARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière » pour la somme de 41 839.88 € de la façon suivante :
 - en section de fonctionnement : 41 839.88 € à l'article 002 (report excédent de fonctionnement N-1)

DÉLIBÉRATION N°2018-041 - Affectation du résultat de fonctionnement 2017 / budget annexe salle de spectacles « Carré d'Argent »

M. Stéphane POILVÉ informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, dans le cadre de la comptabilité M 49 régissant les budgets des Collectivités Territoriales, d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe salle de spectacles « Carré d'Argent », soit 204 338.73 €.

La commission Finances Locales réunie le 13 mars 2018 a examiné ce document budgétaire.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De décider l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe salle de spectacles « Carré d'Argent » pour la somme de 29 745.89 € de la façon suivante :
 - en section de fonctionnement : 29 745.89 € à l'article 002 (report excédent de fonctionnement N-1).

DÉLIBÉRATION N°2018-045 - Affectation du résultat de fonctionnement 2017 / budget principal

M. Stéphane POILVÉ informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, dans le cadre de la comptabilité M 14 régissant les budgets des Collectivités Territoriales, d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 du budget principal, soit 1 656 679.33 €.

La commission Finances Locales réunie le 13 mars 2018 a émis un avis favorable.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 abstentions (Michel MENARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2017 du Budget Principal pour la somme de 1 656 679.33 € de la façon suivante :
 - en section d'investissement : 1 656 679.33 € à l'article 1068 (excédent de fonctionnement N-1 capitalisé).

Danielle CORNET : Propose aux élus de procéder aux votes des budgets primitifs des budgets annexes.

DÉLIBÉRATION N°2018-031 - Budget primitif 2018 / budget annexe assainissement

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'adoption du budget de la commune par le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Finances Locales en date du 13 mars 2018,

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe assainissement, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	:	741 382.00 €
Résultat de fonctionnement 2017 reporté	:	0.00 €
Recettes de fonctionnement	:	741 382.00 €
Dépenses d'investissement (hors reports)	:	1 539 033.00 €
Déficit d'investissement 2017 reporté	:	147 245.20 €
Recettes d'investissement	:	1 686 278.20 €

DÉLIBÉRATION N°2018-035 - Budget primitif 2018 / budget annexe lotissement communal « la Chasselandière »

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'adoption du budget de la commune par le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Finances Locales en date du 13 mars 2018,

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 voix contre (Michel MENARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe lotissement communal « La Chasselandière », lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	:	522 205.88 €
Excédent de fonctionnement 2017 reporté	:	41 839.88 €
Recettes de fonctionnement	:	480 366.00 €
Dépenses d'investissement (hors reports)	:	508 349.00 €
Déficit d'investissement 2017 reporté	:	41 662.98 €
Recettes d'investissement	:	550 011.98 €

DÉLIBÉRATION N°2018-038 - Budget primitif 2018 / budget annexe lotissement communal « les Rosiers »

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'adoption du budget de la commune par le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Finances Locales en date du 13 mars 2018,

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 voix contre (Michel MENARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe lotissement communal « Les Rosiers », lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	:	174 475.45 €
Excédent de fonctionnement 2017 reporté	:	52 690.45 €
Recettes de fonctionnement	:	121 785.00 €
Dépenses d'investissement (hors reports)	:	162 952.80 €
Excédent d'investissement 2017 reporté	:	49 548.80 €
Recettes d'investissement	:	113 404.00 €

DÉLIBÉRATION N°2018-042 - Budget primitif 2018 / budget annexe salle de spectacles « Carré d'Argent »

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'adoption du budget de la commune par le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Finances Locales en date du 13 mars 2018,

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe salle de spectacles « Carré d'Argent », lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	:	456 369.00 €
Excédent de fonctionnement 2017 reporté	:	29 745.89 €
Recettes de fonctionnement	:	426 623.11 €
Dépenses d'investissement (hors reports)	:	51 469.00 €
Résultats d'investissement 2017 reporté	:	0.00 €
Recettes d'investissement	:	51 469.00 €

DÉLIBÉRATION N°2018-046 - Vote des taux d'imposition 2018 : taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti)

M. Stéphane POILVÉ propose de délibérer sur les taux d'imposition des trois taxes directes communales : Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti.

	2017	2018
Taxe d'habitation	16,56	16,56
Taxe foncière (bâti)	21,41	21,41
Taxe foncière (non bâti)	41,07	41,07

La commission Finances Locales réunie le 13 mars 2018 a examiné la proposition de stabilité des taux d'imposition communale.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 voix contre (Michel MENARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'approuver les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti et non bâti) pour l'année 2018.

DÉLIBÉRATION N°2018-047 - Budget primitif 2018 / budget principal

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'adoption du budget de la commune par le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Finances Locales en date du 13 mars 2018,

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour, 2 voix contre (Mme Annaïg GICQUEL – Mme Jacqueline LEROUX-GUILLE) et 4 abstentions (M. Denis RIMBERT – Mme Marie-Christine BRIAND - M. Michel MENARD - M. Bernard CLOUET):

- > D'approuver le budget primitif 2018 du budget principal, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	: 9 641 648.00 €
Résultat de fonctionnement 2017 reporté	: 0.00 €
Recettes de fonctionnement	: 9 641 648.00 €
Dépenses d'investissement (hors reports)	: 4 499 881.00 €
Déficit d'investissement 2017 reporté	: 371 556.35 €
Recettes d'investissement	: 4 871 437.35 €

DÉLIBÉRATION N°2018-048 - Clôture d'autorisations de programme

Stéphane POILVE, Adjoint délégué aux Finances Locales : Présentation du projet de délibération.

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux autorisations de programme,

Vu l'avis favorable de la commission Finances Locales en date du 13 mars 2018,

- CLOTURE AP/CP 2009-01 (DELIBERATIONS DES 15 DECEMBRE 2010 ET 28 NOVEMBRE 2011)

Aménagement du centre-ville

PLANNING DES DEPENSES	CP 2009/2010/2011/2012/2013/2014/2015			CP2016		CP2017		TOTAL PREVU	TOTAL REALISE
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
Montant Crédit paiement	2 108 000,00 €							2 108 000,00 €	
Avenant n°1	129 000,00 €							129 000,00 €	
Avenant n°2	200 000,00 €							200 000,00 €	
Report				28 220,88 €		27 249,72 €			
Révision n°1									
Montant total CP	2 437 000,00 €			28 220,88 €		27 249,72 €		2 437 000,00 €	
Réalisé		2 408 779,12 €			971,16 €				2 409 750,28 €

- CLOTURE AP/CP 2011-01 (DELIBERATION DU 28 NOVEMBRE 2011)

Aménagement place de la Mairie

PLANNING DES DEPENSES	CP2011-2012-2013-2014-2015			CP2016		CP2017		TOTAL PREVU	TOTAL REALISE
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
Montant Crédit paiement	3 800 000,00 €			172 566,59 €		172 546,01 €		3 800 000,00 €	
Montant total CP	3 800 000,00 €			172 566,59 €		172 546,01 €			
Réalisé		3 627 433,41 €			20,58 €		147 347,66 €		3 774 801,65 €

- CLOTURE AP/CP 2012-01 (DELIBERATIONS DU 28 NOVEMBRE 2011 ET DU 27 NOVEMBRE 2012)

Création de voie entre Coët-Rozic et la place de la Mairie

PLANNING DES DEPENSES	CP2012-2013-2014		CP2016		CP2017		TOTAL PREVU	TOTAL REALISE
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
Montant Crédit paiement	3 200 000,00 €						3 200 000,00 €	
Report			225 767,67 €		223 723,06 €			
Montant total CP	3 200 000,00 €		225 767,67 €		223 723,06 €			
Réalisé		2 974 232,33 €		2 044,61 €		3 550,15 €		2 979 827,09 €

- CLOTURE AP/CP 2015-01 (DELIBERATIONS DU 3 NOVEMBRE 2015)

Abords collège

PLANNING DES DEPENSES	CP2015		CP2016		CP2017		TOTAL PREVU	TOTAL REALISE
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
Montant Crédit paiement	1 000 000,00 €		1 300 000,00 €				2 300 000,00 €	
Report			17 602,08 €		502 175,22 €			
Révision n°1								
Montant total CP	1 000 000,00 €		1 317 602,08 €		502 175,22 €			
Réalisé		982 397,92 €		815 426,86 €		280 400,19 €		2 078 224,97 €

- CLOTURE AP/CP 2015-02-ASSAIN (DELIBERATION DU 3 NOVEMBRE 2015)

Extension de réseaux Saint-Guillaume

PLANNING DES DEPENSES	CP2015		CP2016		CP2017		TOTAL PREVU	TOTAL REALISE
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
Montant Crédit paiement	100 000,00 €		700 000,00 €				800 000,00 €	
Report			84 595,96 €		99 112,87 €			
Montant total CP	100 000,00 €		784 595,96 €		99 112,87 €			
Réalisé		15 404,04 €		685 483,09 €		42 010,72 €	800 000,00 €	742 897,85 €

Aucune observation

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accepter la clôture des autorisations de programme n°AP/CP 200901, n°AP/CP2011-01, n°AP/CP 2012-01, n°AP/CP 2015-01 et n°AP/CP 2015-02-ASSAIN, comme indiquées dans les tableaux ci-dessus.

Danielle CORNET : Rappelle que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 24 avril 2018, à 20h30. Invite les élus à signer les différents registres et les convie au verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.



Le Maire

Danielle CORNET